Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 4

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1953

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 4. AVRIL 1954

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1953

Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1953

Messieurs,

Au terme de chaque année, il est de coutume de jeter un regard sur le passé et d'apprécier le travail accompli durant la période qui vient de prendre fin.

Une année ! Elle a été longue, presque interminable, pour la jeunesse impatiente. Elle aura été, au contraire, brève pour ceux qui se donnent tout entiers à leur tâche, qui s'oublient devant le devoir et aussi pour ceux dont le cours de la vie a dépassé le zénith. Qu'il se passe vite ou lentement, le temps, inexorable dans sa fuite, le temps laisse des traces indélébiles sur les gens et les choses.

L'année économique 1953, si on la considère dans le reflet du temps, constitue une petite tranche d'activité humaine que les uns considèrent comme ayant été très favorable, que d'autres en revanche taxent de décevante. Les premiers constatent que le plein emploi a été général et que les affaires ont bien marché. Une vague de reconstruction et de développement passe sur la plupart des pays et les ruines immenses de la dernière guerre mondiale ont tendance à disparaître. Les besoins sont considérables aussi bien dans le secteur des moyens de production que dans celui des biens de consommation. Oui, rétorquent les autres, mais la paix règne-t-elle partout dans le monde, n'est-ce pas plutôt la guerre qui sévit encore en maints endroits ? La prospérité ne serait-elle pas en relation étroite avec les armements, avec le perfectionnement des moyens de destruction, et aussi peut-être avec l'équipement industriel de certains pays qui seront dans quelques années des concurrents redoutables ? Toute la terre aspire à l'industrialisation et si notre pays, tout en s'efforçant de garder pour lui certains domaines spéciaux, ne peut s'imposer sur le marché mondial par la qualité et le prix de ses produits, il risque, à plus ou moins longue échéance, d'en être réduit à ne travailler uniquement que pour ses propres besoins.

Il est vrai que les échanges de pays à pays sont généralement réglés par les traités de commerce et que l'on cherche à appliquer la

politique du donnant donnant, c'est-à-dire des compensations. Il est vrai aussi que l'on parle de temps en temps dans les sphères internationales de la suppression des barrières douanières, mais c'est là un idéal difficile à atteindre. Les pays qui prônent le plus cette difficile réforme sont souvent ceux qui ont le plus de peine à accorder leurs paroles et leurs actes.

Notre pays, si pauvre en matières premières, ne saurait vivre de sa seule agriculture et absorber le fruit du travail de tous ceux qui ne sont pas penchés sur la terre. L'exportation est une nécessité vitale au même titre que l'importation. Il est impossible à la Suisse de vivre en vase clos.

Tout le monde sait cela, c'est entendu, mais n'est-il pas bon de le rappeler à toutes les classes de la population chaque fois que l'occasion se présente ? Tous nous devons tirer au même char, concourir au maintien de l'équilibre économique et social intérieur, contribuer à ce que chacun puisse manger à sa faim, s'habiller et se loger décemment. C'est en coordonnant les intérêts particuliers, en les canalisant parfois, tout en respectant dans la plus large mesure possible les libertés individuelles et en développant l'esprit d'entr'aide et de sacrifice que l'on arrivera le mieux à assurer la prospérité nationale.

Au point de vue économique, 1953 a été pour l'ensemble de notre pays une année prospère. La balance commerciale a été active, même en ne tenant compte que de l'échange des marchandises. La valeur des exportations est de 5164,6 millions de francs, chiffre record (4748,9 millions en 1952) et celle des importations à 5070,7 millions de francs (5205,7 en 1952. Ce solde actif est exceptionnel puisque seules les années 1916 et 1945 ont accusé un tel résultat.

Pour le Jura, l'année 1953 est le reflet de l'économie générale.

Dans l'agriculture, le bilan général accuse un résultat moyen. Les foins ont été assez abondants, mais en maints endroits le mauvais temps a entravé un séchage normal et régulier. La moisson a été belle et a pu être rentrée dans de bonnes conditions. Une longue période sans pluie s'étendant sur les mois d'août à octobre a empêché la croissance du regain. Dans presque toutes les régions du Jura, il n'y a pas eu de fruits à pépins par suite des gelées printanières. Chose curieuse, les vergers situés à plus de 700 mètres d'altitude ont fait exception. La pomme de terre n'a pas été d'un grand rendement. Les apiculteurs ont fait une bien maigre récolte. L'élevage chevalin est en baisse constante à cause de la mévente des poulains. Beaucoup de ceux-ci doivent être dirigés sur la boucherie, la motorisation des campagnes prenant de plus en plus d'ampleur.

L'horlogerie, la reine de nos industries, a été gratifiée de belles commandes, malgré que la concurrence étrangère ait commencé à s'affirmer d'une manière assez sensible. Les fabriques américaines ont repris leur campagne contre la montre suisse en demandant instamment une protection douanière beaucoup plus accentuée. On ne sait pas encore si le succès répondra à leur attente. Dans d'autres pays aussi, on fait du tort à notre horlogerie en ne respectant pas les accords économiques ou les engagements pris. Espérons que l'on parviendra à maintenir nos positions.

La mécanique de précision et le décolletage ont été occupés à peu près normalement. Il en est de même pour la métallurgie, la verrerie, l'appareillage, le papier, le ciment, la terre cuite et le travail du

bois. Les fabriques produisant des biens de consommation, des articles textiles, des chaussures et autres produits, ont également travaillé dans de bonnes conditions.

Quand le bâtiment va, tout va, dit le dicton. Or le bâtiment va plus fort que jamais. Presque partout s'édifient de nouvelles constructions et nos architectes, entrepreneurs et artisans vivent une époque de fiévreuse activité.

Après ces quelques considérations forcément succinctes et incomplètes, nous avons l'honneur de vous présenter un aperçu également sommaire de notre activité.

In memoriam

Le premier jour de l'an 1954, se répandait la triste nouvelle du décès inattendu de M. le préfet Victor Henry, à Porrentruy, vice-président de notre association. Il venait de partir dans la nuit de Sylvestre terrassé, inopinément, par une crise cardiaque, dans sa 68e année.

Notre ami était une personnalité de premier plan qui a joué dans la vie ajoulote et jurassienne un rôle considérable, utile et bienfaisant. Ses mérites l'avaient porté aux honneurs. Il a présidé la commission du plébiscite de la Sarre en 1934 et plus tard on lui a offert la présidence de la Chambre suisse de l'horlogerie, poste qu'il a décliné, ne voulant pas abandonner son Ajoie natale. En conséquence des services aux réfugiés français pendant la dernière grande guerre, l'Université de Dijon lui a décerné le titre de Docteur honoris causa. De nombreuses institutions et sociétés ont bénéficié de ses connaissances et de son urbanité: école cantonale, hôpital de district, foyer d'éducation de Beau-Site à Loveresse, hôpital de l'Ile, société romande d'agriculture, société d'agriculture d'Ajoie. Et nous en passons.

Chez nous, il était vice-président depuis 1935 et à ce titre, il nous a été d'un très précieux appui. On aimait à l'entendre causer et émettre des idées souvent neuves et intéressantes. Son idéal élevé le portait tout naturellement vers les solutions généreuses et originales des problèmes économiques ou sociaux.

Nous conservons de ce bon collaborateur un souvenir ému et reconnaissant.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

Dr Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique.
Georges Mœckli, Conseiller d'Etat.
Paul Maillat, inspecteur des forêts.
Dr Henri Mouttet, ancien Conseiller d'Etat.

Werner Brandt, directeur.
Alcide Grimaître.
Arthur Oettinger.
Rudolf Minger, ancien Conseiller fédéral.
Paul Billieux, Procureur.
Dr Max Gafner, Conseiller d'Etat.
Dr A. Comment, Juge fédéral.
Dr V. Moine, Conseiller d'Etat.

2. Comité et commissions

Le comité a été réélu en 1953 pour une nouvelle période de 3 ans, tous les membres sortants ayant accepté une réélection. Deux nouveaux membres ont été appelés à en faire partie : M. Lucien Chappuis, directeur, à Reconvilier (il remplace M. J. Brand, démissionnaire dès l'automne 1952 pour raisons de santé), et M. Charles Sigrist, agent consulaire, à Porrentruy.

L'assemblée générale a acclamé deux nouveaux membres d'honneur, MM. Albert Comment, juge fédéral, et Virgile Moine, conseiller d'Etat, pour leur attachement à l'ADIJ et les services rendus.

Dans les commissions, nous avons eu le regret d'enregistrer la démission de M. le préfet Bindit qui présidait celle des questions sociales. Son remplacement n'est pas encore effectué. M. Bindit a rendu d'excellents services et nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

Le secrétaire de l'ADIJ qui a dirigé pendant une quinzaine d'années la commission du tourisme pédestre a aussi désiré être déchargé de cette tâche et c'est M. O. Stalder, maître secondaire, à La Neuveville, qui a accepté de le remplacer. Le comité a exprimé au démissionnaire ses meilleurs remerciements pour son bon travail et son dévouement.

Le comité comprenait les personnes suivantes en fin d'exercice :

Comité

F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.
† V. Henry, préfet, Porrentruy, vice-président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Steiner, directeur du Progymnase, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire et député, Bienne.
H. Born, maire, Moutier.
R. Burger, avocat, Porrentruy.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
A. Grimaître, publiciste, Saignelégier.
M. Hänni, installateur, Delémont.
G. Hauri, conseiller municipal, Tramelan.
M. Henry, ancien administrateur des postes, Porrentruy.
M. Jobin, avocat, Saignelégier.
A. Oettinger, Bâle.
F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
O. Schmitz, industriel, Granges (Sol).
A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.
Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy.
H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Représentant de la Société jurassienne d'Emulation :

A. Rebetez, président central de l'Emulation, Porrentruy.
Suppléant : Dr F. Schaller, secrétaire.

Représentant de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentants de la députation au Grand Conseil :

S. Kohler, député et maire, Courgenay.
L. Mosimann, député, Moutier.
2 postes vacants.

Présidents des Commissions :

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.
Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission du tourisme pédestre : O. Stalder, La Neuveville.
Commission des questions sociales : vacant.
Commission des affaires communales : H. Landry, député, La Heutte.
Commission scientifique : L. Lièvre, prof., Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, inspecteur forestier, Moutier.
Commission du travail à domicile : vacant.
Commission routière : H. Farron, Delémont.
Commission des horaires : F. Reusser Moutier.

Président de La Jurassienne, caisse maladie à Cortébert :

J. Schaller, professeur, Delémont.

3. Mouvement des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se divise comme suit :

12	(10)	membres d'honneur ;
106	(106)	communes municipales et bourgeoises ;
63	(64)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
135	(131)	entreprises industrielles ou commerciales ;
501	(481)	membres individuels ;
519	(516)	adhérents par abonnement au bulletin.
1341	(1313)	

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ADIJ du 6 juin 1953, à 9.30 h., à Saint-Imier, salle de spectacle

Présents : 92 personnes ont signé la liste de présence ; en fait il y avait plus de 110 personnes dans la salle.

Excuses : MM. les membres d'honneur R. Minger et W. Brandt, M. le Conseiller aux Etats Wenk, MM. Gressot et Luterbacher, Conseillers nationaux, M. Brawand, Conseiller d'Etat, M. Imer, président de la Cour suprême, M. Schwaar, député, M. Béguelin, président du tribunal, M. Müllener, de la Direction générale des C.F.F., M. Grimm, directeur du

B.L.S., M. Braun, directeur de l'E.B.T., M. Schlappach, président du C.A. des C.J., M. Winkelmann, directeur de l'Office forestier central suisse MM. Iff, Bodmer, Gerber, Rollier, Spreng, Gossin, ainsi que de nombreux membres.

Présidence : M. F. Reusser, Moutier.

1. Ouverture

M. F. Reusser, président, ouvre l'assemblée en prononçant l'allocution que voici :

« L'ADIJ tient cette année ses assises dans le sud du Jura. C'est à l'unanimité que le choix du comité s'est porté sur la petite cité accueillante de Saint-Imier, ornement de la plus méridionale des vallées jurassiennes. Nous sommes venus chez vous avec plaisir, amis de Saint-Imier, pour passer quelques instants agréables en votre aimable compagnie, et pour resserrer les liens qui doivent unir les habitants d'une même contrée. Nous aimons aussi à revoir les témoins de votre passé, votre belle et intéressante collégiale et la tour de la reine Berthe. Aujourd'hui, nous pouvons admirer un nouveau monument architectural qui fait honneur à votre commune et à ses autorités. Il s'agit de la magnifique salle dans laquelle nous nous trouvons et de tous les locaux, dépendances et installations que contient ce bâtiment public, inauguré il y a quelques mois. Monsieur le Maire, Messieurs les membres des autorités communales, nous vous félicitons, vous et vos administrés, d'avoir si bien réussi une construction qui n'a pas sa pareille très au loin à la ronde. Nous souhaitons qu'elle soit le foyer où se concentrera de plus en plus la vie culturelle, et qu'elle vous aide à faire régner toujours plus d'entente et d'harmonie entre les habitants d'une même cité.

» Les assemblées générales de l'AIDJ constituent, de même que les manifestations d'autres organisations s'étendant sur l'ensemble de la région, des occasions pour les Jurassiens de se voir et de fraterniser, c'est-à-dire d'apprendre à mieux se connaître, à s'estimer et à se comprendre, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle.

» Il fut un temps où les gens de chez nous ne se voyaient guère, séparés qu'ils étaient par les montagnes et par la longueur du chemin que l'on parcourait en diligence, en char, à cheval ou à pied. Aller de Porrentruy à Bienne était tout un voyage. On se voyait aux foires, particulièrement à celle de Chaindon, et aux relais des postes. C'était le temps des messagers, des rouliers porteurs de nouvelles, des colporteurs, des petites industries ambulantes.

» Puis le chemin de fer est venu, permettant le déplacement rapide de plus en plus intense des gens et des choses. Ensuite, la route a pris sa revanche avec l'automobile. Il est intéressant de constater que dans le Jura, sorte de quadrilataire irrégulier, les diverses régions ne paraissent pas très éloignées les unes des autres, et qu'il doit être relativement facile d'aller d'une extrémité du pays à l'autre. Qu'en est-il en réalité ? A vol d'oiseau, Saint-Imier est à 30 km. de Porrentruy, à 35 km. de Delémont et à 20 km. de Bienne.

» Par chemin de fer, ces distances sont de 80 km. pour Porrentruy (presque le triple), 51 km. pour Delémont et 29 km. pour Bienne

» Si nous avons fait la comparaison entre quelques distances à vol d'oiseau et par la voie ferrée, c'est pour montrer combien de tours et de détours il faut faire parfois au Jura pour se rendre d'un lieu à l'autre. Et c'est pour cela que les gens sont différents de vallée à vallée, qu'un Ajoulot se distingue facilement d'un « Vallonnier », ne serait-ce que par le parler dont l'accent varie d'un endroit à l'autre, et qui autrefois était encore plus marqué lorsque l'on parlait des patois différents, quoique de même souche linguistique.

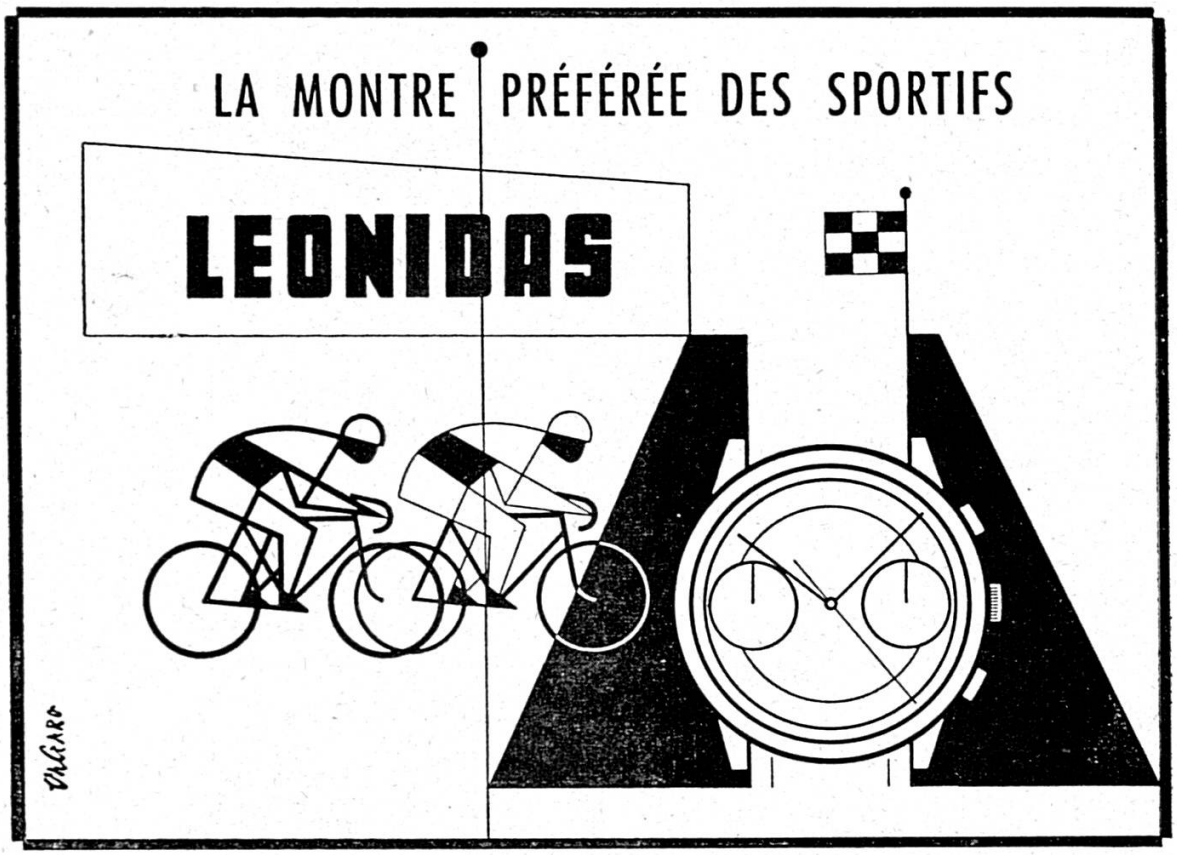

En vente chez les bons horlogers

625

626

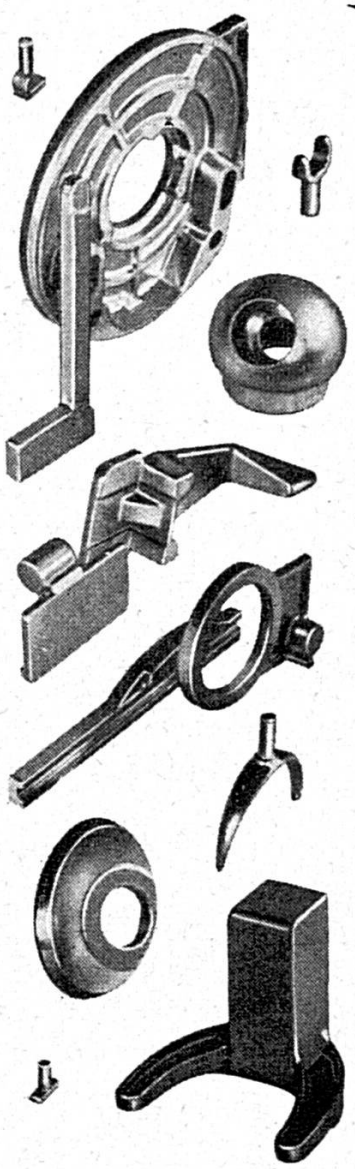

Une preuve de l'excellence du matriçage à chaud!

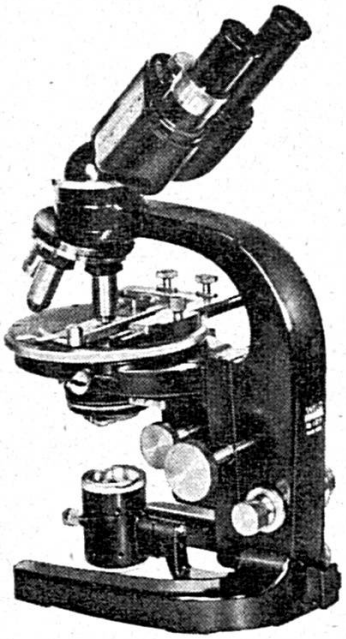

Les pièces metalliques pressées à chaud sont absolument homogènes, sans tensions, très résistantes à la corrosion et d'un prix très avantageux. Voilà pourquoi la Maison WILD a fait matricer à chaud chez nous 25 pièces importantes de son microscope de série. Nous vous renseignerons volontiers.

THÉCLA

Société Anonyme
St-Ursanne Téléphone 066 - 53155

651

» Aujourd'hui, grâce aux moyens de communications modernes et à l'industrialisation, ces différences ont tendance à s'atténuer par l'interpénétration lente mais continue des diverses populations du pays.

» Le Jura a un sol relativement pauvre, incapable de nourrir tous ses habitants. C'est l'industrie qui lui a apporté l'appoint nécessaire et il peut s'enorgueillir de posséder une horlogerie et une mécanique de précision connue et appréciée dans le monde entier. Saint-Imier, avec son école d'horlogerie et ses manufactures de grande marque, contribue dans une large mesure à assurer la renommée de la montre suisse et occupe, à côté de quelques autres centres jurassiens, une des positions-clefs de l'industrie horlogère. Et si la concurrence étrangère se fait de nouveau sentir sur les marchés, nous voulons espérer que la qualité et le bien-fini de nos produits ainsi que des prix raisonnables, permettront de surmonter les difficultés qui pourraient peut-être survenir un jour. Nous avons confiance dans le savoir-faire de nos industriels, la science de nos techniciens, l'habileté et le dévouement de notre main-d'œuvre et aussi, si des circonstances passagères rendaient la vie économique précaire, en l'esprit de solidarité et d'entraide qui doit animer tous les citoyens d'un même pays.

» Ainsi que le témoigne le rapport annuel que vous avez tous reçu et qui sera mis à discussion dans quelques instants, l'ADIJ a derrière elle une année d'activité suivie par laquelle elle s'est efforcée d'atteindre les buts qu'elle s'est donnés dans les différents domaines de son programme statutaire. De nouvelles tâches l'attendent à côté de celles qui constituent une action continue et sans cesse renouvelée. Votre comité et les commissions spéciales mandatées pour s'occuper des branches particulières de la vie culturelle, économique et sociale continueront à faire leur possible pour arriver à des résultats tangibles dans le cadre de notre canton qui a le bonheur de fêter, cette année, dans la paix et la prospérité, le 600e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Nous espérons aussi que notre cher pays sera préservé de la guerre et de la misère et qu'il pourra continuer de vivre dans l'entente et dans l'union. Que Dieu protège notre patrie ! »

Il adresse ensuite le salut de l'ADIJ aux invités,

M. le Dr Albert Comment, Juge fédéral, Lausanne,
M. le Dr Eugène Péquignot, Secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne,
M. le Dr Virgile Moine, Conseiller d'Etat, Berne,
M. le Dr Max Gafner, Conseiller d'Etat, Berne,
M. R. Gnägi, Conseiller d'Etat, Berne,
M. le Dr Henri Mouttet, ancien Conseiller d'Etat, Berne,
M. le Dr E. Jenny, Secrétaire de Département, Bâle,
M. Hans Hof, Vice-chancelier de l'Etat, Berne,
M. le Dr Charles Moser, Chef de service, Berne,
M. Marguerat, Directeur du Ier arrondissement des C.F.F., Lausanne,
M. Sauvageat, Chef de service à la Direction du Ier arrondissement des C.F.F., Lausanne,
M. J. von Kaenel, Directeur des C.J., Tavannes,
M. A. Bodmer, Directeur du plan d'aménagement régional de Berne, Berne,
M. H. Itten, Président de la Commission cantonale pour la protection de la nature, Gümligen,
M. le Dr Keller, Chambre de commerce de Bâle, Bâle,
M. P. Billieux, Procureur du Jura, Porrentruy,
M. A. Oettinger, Bâle,
M. H. Geiser, Député, Cortébert,
M. H. Landry, Député, La Heutte,
M. W. Sunier, Préfet, Courtelary,
M. le Dr J. Chausse, Président de Pro Jura, Moutier,

M. A. Rebetez, Président central de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy,
M. M. Benoît, Délégué de l'A.C.S., Moutier,
M. Nyffeler, Maire, Saint-Imier,
M. Dreier, Président du Conseil général, Saint-Imier,
M. R. Houriet, Vice-président de la bourgeoisie, Saint-Imier,
M. Maurice Savoye, Industriel, Saint-Imier,
M. Jeanrenaud, Directeur, Saint-Imier,
M. Grimm, Professeur, Saint-Imier.

Il rappelle le souvenir de nos membres décédés au cours de l'exercice,
M. le Dr Albert Eberhardt, Professeur, Saint-Imier,
M. Leo Sutter, Maire, Laufon,
M. Pierre Mamie, Inspecteur des écoles, Courgenay,
M. Emile Villeneuve, Industriel, Bévilard.

MM. Girardin et Wicky sont nommés scrutateurs.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale (26 avril 1952 à Delémont) a paru en extrait dans notre bulletin n° 4/1953. Personne n'en demande la lecture. Il est accepté tacitement.

5. Rapport annuel

Le président commente le rapport annuel paru dans le bulletin n° 4/1953. Au chapitre des affaires ferroviaires, il souligne la situation difficile de la ligne de Delle, la nécessité de poser la double-voie non seulement entre Bienne et Berne, mais aussi entre Choindez et Moutier. Il rappelle que le programme d'électrification des fermes de montagnes est presque complètement réalisé aussi bien par les Forces électriques de la Goule que par les Forces motrices bernoises. Il annonce que le Film du Jura est en voie de réalisation.

La Commission pour la protection de la nature s'est occupée de deux question essentielles, de l'étang de la Gruère et de la carrière de la Combe du Pont. Une commission officielle, présidée par M. Schönenberger, s'occupe maintenant du site de l'étang de la Gruère, dont la protection par l'Etat deviendra définitive dès qu'un dernier lot de questions de détail auront pu être réglées. L'ADIJ est représentée au sein de cette commission par M. le Dr René Baumgartner, président de notre commission pour la protection de la nature. Nous avons renouvelé pour 10 ans le bail de location de la carrière de la Combe du Pont (Gorges de Moutier) avec la bourgeoisie de Moutier.

La Commission d'urbanisme et de protection des sites a dû s'occuper de plusieurs cas de transformation ou de construction d'immeubles à Saint-Ursanne. Elle a encouragé et suivi les travaux de fouilles d'anciennes verreries dans le Vallon du Chaluet, d'une villa romaine à Develier, d'un ancien cimetière romain et barbare à Courroux.

A la commission du tourisme pédestre, M. Steiner a été remplacé par M. O. Stalder, comme président. M. Reusser exprime des remerciements sincères à l'ancien président pour son activité à la tête de cette commission pendant plus de 15 ans.

La discussion n'est pas utilisée et le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le président adresse encore de chaleureux remerciements à tous ses collaborateurs du bureau, du comité et des commissions. Il a des paroles particulièrement aimables à l'égard du secrétaire et du cais-

sier. Il n'oublie pas les membres de l'association, dont la fidélité est un gage de succès pour le comité, ni la presse, dont l'appui est très apprécié.

4. Reddition des comptes

M. Farron, caissier, commente les comptes de l'exercice 1952 dont les recettes se sont élevées à Fr. 47,452.30 et les dépenses à Fr. 65,567.70, laissant ainsi un déficit de Fr. 18,115.40, provenant essentiellement du fait que les factures d'impression du bulletin du 4e trimestre 1951 ont été payées au cours de l'exercice 1952 et que notre part des bénéfices de la Seva en 1952 n'a été encaissée qu'en 1953. Il relève aussi que l'association a acquis un immeuble à Moutier, rue du Château 2, pour le prix de Fr. 73,000.— environ.

Le président lit le rapport des vérificateurs qui reconnaissent l'exactitude des comptes, leur bonne tenue et qui en recommandent l'approbation par les membres. L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et en donne décharge au comité.

Le caissier présente le budget de l'exercice 1953 qui se présente ainsi :

	Budget 1953 Recettes	Dépenses
Administration		
Fournitures de bureau		350.—
Imprimés		800.—
Frais de ports		600.—
téléphone		200.—
chèques postaux		75.—
Abonnements		150.—
Cotisations		—.—
Publications propagande		400.—
Travaux de bureau		800.—
Assemblée générale et comités		2,500.—
Indemnités au bureau		2,800.—
aux membres		2,000.—
déplacements		650.—
Divers : albums souvenir		
frais de notaire		
couronne et cours		500.—
	—.—	11,825.—
Cotisations		
Communes et bourgeoisies	3,000.—	
Sociétés	2,000.—	800.—
Entreprises	4,000.—	
Membres individuels	4,000.—	
	13,000.—	800.—
Bulletin		
Rédaction et administration		3,200.—
Impression et clichés		10,000.—
Publicité	7,500	
Abonnements	4,000.—	
	11,500.—	13,200.—

Banque		
Intérêts ADIJ	2,000.—	
compte bloqué	200.—	
Frais ADIJ		50.—
compte bloqué		80.—
	2,200.—	130.—
Subventions		
Direction cantonale des chemins de fer . .	240.—	
Divers		15,000.—
SEVA	20,000.—	
	20,240.—	15,000.—
Commissions		
Débours		3,500.—
Immeuble Moutier		
Résultat d'exploitation	2,400.—	
Total général	49,340.—	44,455.—
Excédent de recettes 1953		4,885.—
	49,340.—	49,340.—

Il propose au nom du comité, le maintien des cotisations à leur taux actuel.

L'assemblée approuve le budget 1953 et ratifie la proposition du comité concernant les cotisations.

6. Nominations

a) du comité : L'assemblée renouvelle sa confiance au comité pour une nouvelle période de 3 ans (1953-1956). Elle le complète en nommant M. Lucien Chappuis, directeur, Reconvilier, comme représentant de l'Association pour la défense des intérêts de la Vallée de Tavannes, ainsi que M. Charles Sigrist, agent consulaire, Porrentruy, comme représentant des intérêts de la région limitrophe française.

b) du président : M. Reusser est réélu président par acclamations.

c) des vérificateurs des comptes : La commission de vérification des comptes est constituée comme suit :
M. Waldemar Wüst, Moutier, président,
Commune de La Neuveville (ancienne),
Commune de Boncourt (nouvelle).

d) de membres d'honneur : L'assemblée décerne le titre de membres d'honneur à
M. le Dr Albert Comment, juge fédéral, Lausanne, et
M. le Dr Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique, Berne.

M. Albert Comment a rendu au Jura d'éminents services d'abord comme président du Tribunal de Courtelary, puis comme juge à la Cour d'appel et enfin comme membre du Tribunal fédéral.

Juriste distingué, il a été appelé à faire des expertises et à donner son avis dans plusieurs questions importantes intéressant le Jura.

Ami de l'ADIJ, il nous a donné à plusieurs reprises de précieux conseils et il mérite pleinement l'honorariat de notre association.

LOSINGER & Cº S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43

Travaux publics

Travaux de routes

Béton armé

631

CHAUX

pour blanchir et désinfecter les étables, etc.

pour améliorer les terres décalcifiées,

pour préparer la bouillie bordelaise,

pour fourrager (carbonate de chaux fourrager).

Fabrique de chaux de St-Ursanne S. A.

St-Ursanne *(Jura)* Tél. (066) 5 31 22

634

FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS BALE 8-18 mai 1954

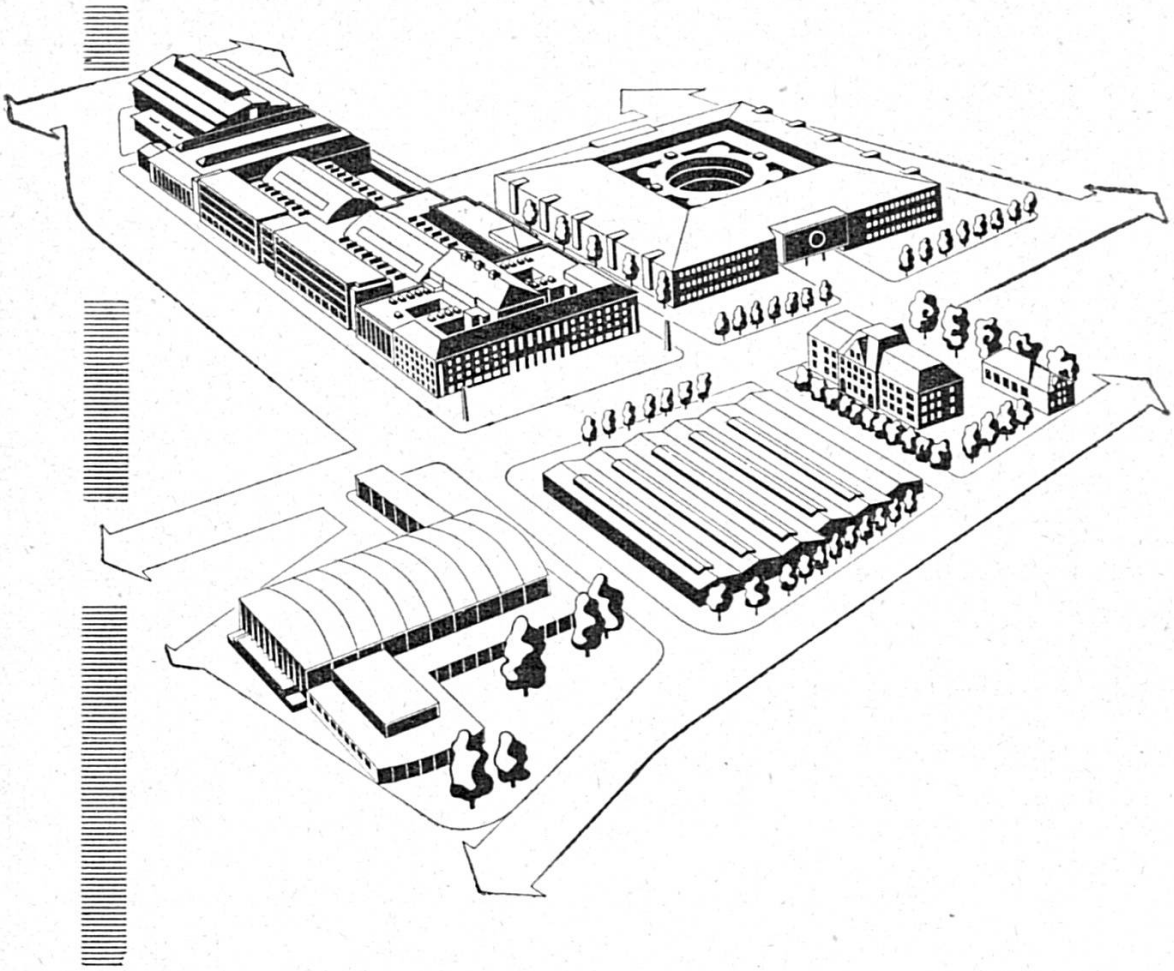

17 groupes d'industries dans 21 halles.

Cartes journalières à fr. 2.50 (ne sont pas valables les 12, 13 et 14 mai, journées réservées aux commerçants). Billets de simple course valables pour le retour.

Demandez le catalogue de la Foire, un guide d'information qui vous servira toute l'année.

M. Virgile Moine a défendu et défend encore les intérêts du Jura comme membre du gouvernement, directeur de la Justice et actuellement directeur de l'Instruction publique, poste qu'il occupe avec beaucoup de distinction.

A dirigé l'école normale de Porrentruy avec autorité et compétence pendant une quinzaine d'années, formant pour la partie française du canton des instituteurs de mérite.

A fait une carrière militaire brillante et commandé en dernier lieu et pendant six ans la brigade frontière jurassienne.

A rendu des services signalés à l'ADIJ, en s'occupant pendant plusieurs années de son service de presse, en écrivant d'intéressants articles pour notre Bulletin et en soutenant vigoureusement nos efforts en vue de la reconnaissance de l'ADIJ, comme Chambre d'économie et d'utilité publique.

S'occupe encore maintenant d'une action de l'ADIJ. Il préside le Comité du Film du Jura.

Les deux nouveaux membres d'honneur reçoivent chacun un diplôme.

M. Comment exprime sa reconnaissance pour la distinction dont il vient d'être l'objet. Il est confus, car il n'a pas le sentiment de l'avoir méritée. Il est pour tous les Jurassiens, une obligation toute naturelle, celle de servir leur petite patrie selon leurs moyens. Il pense avoir eu le privilège de le faire en qualité de professeur à l'Université de Berne. Il pense le faire encore en préconisant l'union des Jurassiens autour d'un programme réalisable dans le cadre du canton de Berne. Il formule le vœu que l'ADIJ poursuive sa mission, qu'elle continue d'honorer le Jura par son travail sérieux et profond. Il souhaite aussi que le Jura retrouve bientôt la paix et la tranquillité, les gages de sa prospérité.

M. Moine remercie l'ADIJ de son geste d'estime, de confiance et de sympathie. Il le comprend comme un encouragement à poursuivre la tâche qu'il s'est fixée. Il fera tout son devoir à l'égard du Jura.

M. Gafner, Conseiller d'Etat, regrette d'avoir été absent à l'assemblée de l'année dernière, au cours de laquelle il a été nommé membre d'honneur de l'association. Il a été extrêmement sensible à cette marque de confiance et de sympathie. Il l'a été d'autant plus que l'ADIJ ne décerne le titre de membre d'honneur qu'exceptionnellement à des citoyens de langue allemande. Il rappelle que les liens qui l'unissent aux dirigeants de l'ADIJ sont empreints de la plus cordiale sympathie. Il est un ami sincère du Jura dont il aime la population, et les beautés naturelles. Il présente ses vœux de prospérité à l'association et à son président.

M. Reusser remercie les trois orateurs de leurs excellentes paroles.

7. Programme d'activité

Proposition Billieux : Le président rappele la proposition que Me Pierre Billieux avait faite à la dernière assemblée générale. Il avait proposé qu'une partie de l'excédent des recettes de l'exercice 1951 soit utilisé pour favoriser la formation professionnelle de la jeunesse sous forme de concours avec un lauréat par district. Le Bureau a étudié la proposition ci-dessus, mais il n'est pas encore arrivé à lui donner une forme pratique. L'organisation de concours est difficile. Il faut y

intéresser beaucoup de personnes spécialisées dans les diverses branches d'apprentissage. Un concours unique n'aurait pas une grande utilité. Pour créer une institution permanente, il faut beaucoup d'argent. C'est pourquoi nous nous sommes adressés à l'Emulation et à Pro Jura et avons invité les deux associations à se joindre à nous pour poursuivre les études, si la question les intéresse. Nous pensons aussi nous adresser à d'autres groupements. Nous continuons de réunir la documentation nécessaire sur les organisations qui, aujourd'hui déjà, délivrent des bourses d'apprentissage. Le Bureau apprécie la proposition de Me Billieux et lui demande de lui laisser le temps de poursuivre ses études.

Me Billieux reprend sa proposition. C'est une obligation sociale que d'aider la jeunesse à faire un apprentissage. La formule d'application importe moins que le principe. Il laisse au comité de l'ADIJ le soin de trouver la bonne formule.

Le principe étant admis par l'assemblée, Me Billieux est invité à collaborer aux études du bureau.

8. Divers et imprévu

Pas utilisé.

Le président lève l'assemblée à 11.15 heures.

Tout le monde quitte ensuite la grande salle pour se rendre dans le hall, où a lieu la réception offerte par la municipalité de Saint-Imier. Après avoir dégusté une collation nous entendons l'allocation du maire de Saint-Imier, M. Nyffeler.

« Monsieur le président et Messieurs,

» Souriant de toute la fierté qui est la sienne, de l'honneur que vous lui avez fait, en la choisissant comme lieu de vos assises annuelles de 1953, notre cité est sensible à la joie que vous lui procurez en lui permettant de vous accueillir avec autant de simplicité que de cordialité !

» Saint-Imier est d'autant plus touché par votre geste, que votre présence est pour nous l'occasion de rendre un hommage mérité au travail si utile et fécond de votre belle association, l'une des plus importantes, les plus vivantes et agissantes de ce pays jurassien qui nous a vu naître et qui nous est si cher, auquel nous sommes tous si profondément attachés !

» Le cœur débordant de gratitude, la ville qui vous reçoit avec toute la chaude cordialité dont elle est capable, est heureuse d'avoir été officiellement et si aimablement associée à vos travaux de ce jour. Elle saisit cet instant d'agréable détente, pour vous dire en quelle estime elle tient tous ceux qui sont les animateurs dévoués et désintéressés de l'ADIJ, et combien elle apprécie les résultats positifs qui sont venus récompenser leur effort collectif. Comment pourrions-nous rester insensibles devant tant de travail constructif, devant tant d'efforts soutenus et constants, devant tant d'esprit de sacrifices consentis par vous-mêmes, Monsieur le président et Messieurs ses collaborateurs ? Hommes de cœur aussi, nous le savons, vous avez à votre actif de multiples initiatives ; et votre action intelligente a fait de l'ADIJ l'un des défenseurs les plus autorisés et les plus écoutés des intérêts du Jura. N'ayant eu pour seul but et pour seule ambition que de servir le pays, vous l'avez fait avec une autorité et une clairvoyance qui vous font honneur. L'ADIJ et notre pays peuvent, à juste titre, s'enorgueillir de compter de tels serviteurs.

» Acceptez donc, Monsieur le président, vous Messieurs les membres du Comité central, MM. les présidents et membres des différentes

commissions, les remerciements les plus sincères de notre population et de ses autorités.

» Soyez assurés, aussi, que leur souhait ardent, est que longtemps encore, avec la même vigilance que jusqu'ici, vous assumiez la défense des intérêts jurassiens.

» Qu'il me soit permis de relever ici, combien notre ville a toujours été sensible aux excellentes relations qu'il lui a été donné d'entretenir avec l'ADIJ. Centre industriel le plus important de la région horlogère, enserré entre les deux chaînes de montagnes qui limitent son horizon au sud et au nord, Saint-Imier a très tôt compris combien il était nécessaire, voire indispensable, de ne pas rester à l'écart de toute association, ayant pour but de faire valoir les légitimes intérêts de notre région, mais de s'associer, au contraire, avec entrain, à toute action semblable à la vôtre, qui est celle de tout le Jura. C'est pourquoi, bien vite Saint-Imier a eu le privilège de compter parmi les membres de l'ADIJ, d'être au premier rang des fondatrices.

» Sûre de votre confiance, certaine de votre compréhension, Saint-Imier a toujours rencontré auprès de l'ADIJ, appui bienveillant, sympathie aussi. Mais qui plus est, encouragement, surtout aux heures difficiles, où notre localité, écrasée, mais jamais démoralisée par le chômage, ployait sous le fardeau des dettes. Cela aussi, Monsieur le président, nous ne l'avons pas oublié.

» Confiante en ses destinées, la foi en un avenir meilleur ancré au cœur des gens d'ici, patrons ouverts aux progrès sociaux, techniciens avides de toujours plus de précision, employés consciencieux, ouvrières et ouvriers habiles et précis jusque dans le détail, ont uni leurs capacités et leur talent, leur volonté de travailler pour le bien commun, pour que revienne la prospérité, gage de paix, d'amour et de bonheur.

» Mais si les habitants d'ici savent que l'union de tous, la sagesse des uns et des autres, le respect des opinions de chacun, sont indispenables à l'harmonie et à l'équilibre d'une vie faite de travail, notre population sait aussi le tribut de sacrifices, même en période de crise et de marasme, qu'exisge la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, indispensable pour assurer la fabrication de produits manufacturés de qualité et de précision, qu'il s'agisse des produits de l'industrie des machines ou de l'industrie de la montre ou de l'électricité. Ces sacrifices, toujours, nous les avons consentis pour nos établissements de formation professionnelle, Ecole des arts et métiers, de commerce, Ecole d'horlogerie et de mécanique, avec sa section d'électricité, qui comptent parmi les plus belles perles enchâssées dans l'écrin de nos institutions locales.

» L'ADIJ s'honore, elle aussi, de vouer toute l'attention qu'elle mérite, au problème de la formation de la main-d'œuvre. Elle a fait figurer à son programme, l'étude de la création d'un technicum jurassien. Problème important et délicat ! Saint-Imier, qui est au bénéfice d'un institut qui, en fait, constitue déjà un technicum, auquel il ne manque que le titre, Saint-Imier, prête à tous les sacrifices pour compléter ses installations d'aujourd'hui, apportera à l'ADIJ sa loyale collaboration pour l'examen de cette question qui intéresse au plus haut chef, vous le comprendrez, une cité industrieuse et laborieuse comme la nôtre.

» Servir, quelle belle et grande tâche, quelle noble mission que la vôtre, dirigeants et membres de l'ADIJ, quel privilège que celui qui nous échoit de servir la collectivité, d'aider et de soutenir les faibles ! de ramener les forts sur les voies de la sagesse et de la raison lorsqu'ils s'en écartent ! Quel enrichissement pour tout être humain digne de ce nom, que celui qui consiste à préparer un avenir toujours meilleur et plus digne d'être vécu, en assurant dans le cadre familier du pays qui s'étend autour de nous, la sauvegarde de son patrimoine. les richesses de son passé, les trésors du présent, les espoirs de demain.

» Que le Tout-Puissant nous accorde le bonheur de vous permettre de servir demain, comme vous l'avez fait hier et le faites aujourd'hui, avec autant de simplicité que de grandeur.

» Fidèle à son passé, dans le secret de son cœur, Saint-Imier, qui n'a jamais manqué d'espérance et de hardiesse réfléchie, rejetant ce qui divise, pour n'aimer que ce qui unit, tolérante toujours, Saint-Imier, dis-je, forme le vœu sincère et profond, que l'ADIJ, avec ses deux sœurs amies et si méritantes, la Société jurassienne d'Emulation et Pro Jura, continue la belle œuvre commencée, dans la paix et le travail, pour le bien et la grandeur du Jura, du canton de Berne et de la Suisse !

» C'est dans ces sentiments, que je réitère nos souhaits de bienvenue les plus cordiaux, et que je lève mon verre à la prospérité et au développement harmonieux de l'ADIJ, à ses succès futurs ! »

Nous entendons ensuite les exposés de M. Jeanrenaud, directeur commercial des Longines, sur l'évolution économique du Vallon de Saint-Imier, puis celui de M. G. Grimm, professeur, sur l'histoire de Saint-Imier (les deux textes ont été publiés dans notre bulletin). Les orateurs sont chaleureusement applaudis et remerciés par M. Reusser, président. L'ambiance est parfaite. Elle se maintiendra durant le banquet. Personne n'a regretté l'absence de discours. Par contre les productions du Corps de musique de Saint-Imier ont fait une excellente impression, tant par le choix des morceaux que par la perfection de leur exécution.

Vers 15 heures, les membres de l'ADIJ et leurs invités ont visité l'Ecole d'horlogerie et de mécanique, où le directeur, M. Vorpe, entouré de son corps enseignant, nous montre les différentes classes de l'école au travail. L'école avait en effet, ajouté quelques heures de travail à son programme pour nous permettre de la voir en action même un samedi après-midi.

Nous avons remporté de cette visite la meilleure impression.

2. Séances et délégations

Le grand comité s'est réuni trois fois au cours de l'année 1953 et le bureau directeur dix-sept fois.

Le comité a été représenté à plusieurs conférences et de nombreuses démarches ont été faites auprès de diverses autorités. Il a en outre été appelé à collaborer à l'organisation des fêtes du 600e anniversaire de l'Etat de Berne au comité général et dans le comité des manifestations communales.

3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ a continué comme par le passé d'entretenir les meilleures relations avec un certain nombre d'organisations et sociétés sœurs ou amies qui s'intéressent à notre région. Nous en donnons ci-dessous la liste :

Société jurassienne d'Emulation,
Société jurassienne de développement « Pro Jura »,
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et Brienz,

S.A. POUR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS
CI-DEVANT G. HIRT-SUTER

H&T BIENNE

Tél. (032) 2 31 39

Bâtiments
Génie civil
Routes

638

NOTZ

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

645

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.
Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone (032) 2 56 22

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

644

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.
à Bienne et leurs succursales
dans le Jura-bernois

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

646

vous fournissent toute la gamme de balanciers

Office d'économie forestière, Soleure,
Comité économique, Porrentruy,
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle.

L'ADIJ est par ailleurs membre des organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura,
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise du tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,
Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,
Chambre de commerce française en Suisse.

4. Bulletin

Comme d'habitude, le bulletin a paru 12 fois en 1953, généralement vers le 20 du mois. Le numéro d'octobre est sorti tout au début du mois, à l'occasion de l'inauguration de la traction électrique des C.J. La collection de l'année comprend 240 pages de textes (1952 : 188), 43 clichés, (1952 : 26), 118 pages de publicité (1952 : 138) y compris 42 pages couverture. Le tirage mensuel a oscillé entre 1700 (1952 : 1510) et 2050 (1952 : 3350), avec un total de 22,050 exemplaires (1952 : 21,720) et une moyenne mensuelle de 1837 exemplaires (1952 : 1810).

Nous recevons avec reconnaissance toutes suggestions quant au développement de notre organe mensuel et nous remercions sincèrement tous ceux qui collaborent à la rédaction et qui le soutiennent financièrement par la publicité qu'ils lui confient.

5. Finances

Les comptes de l'ADIJ, en 1952, bouclaient par un déficit d'exercice de Fr. 18,115.40, alors que l'exercice 1953 boucle par un excédent de recettes de Fr. 25,340.50. Ces différences en plus ou en moins ne proviennent pas d'une augmentation du nombre des membres, ni du fai de trop grandes largesses consenties mais simplement parce qu'en 1952 il n'a point été touché de subventions de la Seva. Le compte de 1953 accuse une rentrée des Seva 74 à 83, ce qui fait dix subventions d'une moyenne de Fr. 4500.—, soit au total Fr. 45,635.—.

Dans l'exercice courant, nous avons enregistré une subvention de la Direction de l'Economie publique, au montant de Fr. 5000.— pour l'ouverture d'un bureau pour la recherche d'industries nouvelles : nous avons reçu en retour une subvention non utilisée pour l'érection d'une fontaine monumentale à Saignelégier. Il y a donc, en fait, un certain déséquilibre dans la situation réelle comparative des deux exercices auquel nous vous rendons attentifs.

La ligne traditionnelle de conduite des dirigeants de l'ADIJ n'a pas varié. Ils continuent de gérer les fonds mis à leur disposition dans l'esprit d'une économie raisonnée et sage. Les problèmes qui se posent sont infiniment variés, extrêmement intéressants et il faut veiller à ce que les principes directeurs ne soient pas heurtés. Nous avons le sentiment que, du point de vue financier, l'exercice 1953 ne démérite pas sur ses devanciers. Nos sources de recettes sont, en dehors des sub-

ventions de la Seva, celles connues et fournies par les cotisations et les abonnements au bulletin.

Les cotisations ont produit un montant global de Fr. 13,708.45. Elles se répartissent comme suit :

a) Communes et bourgeoisies	2919.15
b) Sociétés d'utilité publique et de caractère professionnel	2480.—
c) Industries et commerces.	3805.—
d) Membres individuels.	4504.30

La comparaison avec les montants encaissés l'année dernière donne l'impression d'un assez sensible changement dans les montants perçus dans ces quatre catégories. Ceci provient de ce que passablement de sociétaires de toutes catégories ont versé leurs cotisations pour 1954 à la fin de l'année 1953 et dans les quinze premiers jours de cette année ce qui fait que de nombreux postes figurent à double.

Le système d'encaissement des cotisations que nous avons introduit depuis quelques années continue à nous donner satisfaction. Il nous plaît de constater que nos membres font un large usage de nos bulletins de versement ; ils nous évitent ainsi l'obligation toujours désagréable d'expédier des remboursements. Nous espérons que l'exercice 1954 ne nous apportera pas de désillusions dans ce domaine.

Sur quelque 780 à 800 sociétaires il est heureux de constater qu'une dizaine seulement sont restés en extance et traités comme non récupérables. A remarquer qu'en dehors de nos membres nous comptons quelque 570 adhérents qui ne prennent que l'abonnement au Bulletin au tarif de la cotisation.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte ici de remercier chacun pour l'appui qu'il nous donne.

En ce qui concerne le compte Bulletin, vous constaterez qu'il figure aux recettes par Fr. 12,300.85, alors qu'aux dépenses il y a un montant de Fr. 16,742.05. Malgré la différence, en apparence déficitaire, le Bulletin vit parce qu'il faudrait tout de même ne pas oublier qu'il est distribué gratuitement à tous les sociétaires de l'ADIJ.

Nous remercions la Direction cantonale des chemins de fer, ainsi que la Direction du BLS pour leurs subventions annuelles.

L'ADIJ, comme par le passé, a encouragé :

— les lettres, en collaboration avec l'Emulation et Pro Jura
— les recherches scientifiques, particulièrement l'étude du sous-sol au nord du Jura (schistes bitumeux, pétrole)
— les sports, en participant aux pavillons des prix : Marché-Concours divers, manifestations sportives
— diverses initiatives privées intéressant le Jura tout entier, par l'intermédiaire de nos commissions

ce qui représente un montant global de Fr. 21,479.90.

L'immeuble que nous avons acheté à Moutier a subi quelques rafraîchissages nécessaires qui ont été couverts par le produit des locations.

Nous ne voudrions pas terminer ce chapitre des finances, sans adresser l'expression de notre gratitude aux industriels, entrepreneurs et commerçants qui veulent bien continuer d'avoir l'amabilité d'honorer notre Bulletin de leur publicité.

Les manifestations de sympathie et d'entraide dont l'ADIJ est l'heureuse bénéficiaire sont autant de moyens d'encouragement pour ses dirigeants. Soyez persuadés qu'ils vous en savent gré.

IV. Activité

1. Affaires ferroviaires

La situation de nos chemins de fer est toujours au premier plan de nos préoccupations nationales. Les C.F.F. ont fait au cours des derniers exercices des bénéfices appréciables, ce qui leur permet d'entreprendre des travaux de modernisation intéressants et de renouveler dans une sensible mesure le matériel roulant. L'effort qui s'accomplit mérite d'être reconnu, mais on souhaiterait que certains grands travaux qui intéressent directement l'écoulement plus facile et plus rapide du trafic soient plus poussés. La réalisation du programme des doubles-voies, par exemple, devrait être accéléré et les travaux répartis sur l'ensemble des tronçons où la nécessité s'en fait sentir.

Notre réseau doit être apte à augmenter au maximum la vitesse commerciale des trains et cela n'est possible, sur les lignes longues et chargées, qu'en réduisant les points de croisements, sources de retards de plus en plus grands à la moindre perturbation. Combien de trains omnibus ne voit-on pas avec une marche moyenne de 35 à 40 km. à l'heure ? L'augmentation de la vitesse des trains, et la réduction du temps d'arrêt dans les gares sont des facteurs de rationalisation plus efficaces que la suppression de trains utiles et nécessaires, car ils permettent aussi de faire des économies de personnel tout en rendant mieux service au public voyageur.

Pourquoi n'introduirait-on pas, d'autre part, des automotrices desservies par un homme seulement pour les lignes à faible trafic et pour les trains matinaux et tardifs ? La conduite de la voiture et le contrôle des billets seraient confiés à un seul agent, d'où il résulterait une économie sensible.

Les questions traitées en 1953 dans le domaine ferroviaire ne sont pas sensiblement différentes de celles des années précédentes. Les problèmes posés sont, en effet, presque toujours les mêmes, mais parfois sous des aspects différents. Le résumé suivant renseigne sommairement :

1. Ligne de Delle. — La tendance de diminuer de plus en plus l'importance de cette artère internationale et de diriger essentiellement le trafic sur Bâle s'est encore affirmée en cours d'exercice. La notion d'un itinéraire Paris-Delle-Berne-Lötschberg-Milan s'est perdue et à partir de la mise en vigueur du prochain horaire, il n'y aura plus de voitures directes entre la France et l'Italie par cette ligne. Il n'y aura plus non plus de trains de nuit et le wagon-lit passera par une autre voie, au grand détriment de l'économie de notre région.

Une paire de trains directs assez lents et une autre par auto-rail rapide circuleront de jour, mais à des heures qui, sauf une exception, nous paraissent moins favorables que celles d'aujourd'hui. L'expérience montrera si nous n'avons pas raison, ce dont nous serions les premiers à nous réjouir. Ces trains auront l'horaire suivant :

Direct	Auto-rail			Auto-rail	Direct
9.42	17.15	Berne	↑	14.30	21.50
11.20	18.28	Porrentruy		13.03	19.49
11.30	18.42			13.00	19.42
11.42	18.52	Delle		12.50	19.30
11.52	18.59			12.43	19.20
18.54	23.55	↓ Paris		7.45	12.05

Avec l'auto-rail, changement de train à Belfort.

Quand on songe au sacrifice immense que le peuple bernois a consenti pour que son territoire soit traversé de bout en bout par une grande ligne internationale et que l'on assiste aujourd'hui à son démantèlement, on ne peut ressentir qu'un grand serrement de cœur. La seule petite consolation que l'on puisse éprouver, c'est qu'il semble que les administrations de notre pays ne soient pas responsables de cet état de choses. Nous devons dire aussi notre reconnaissance à la Direction cantonale des chemins de fer pour les efforts qu'elle a accomplis pour tenter de sauver la situation.

2. **Horaire.** — Les modifications profondes qui surviendront dans la marche des trains internationaux auront une répercussion peu favorable pour l'horaire interne. Malgré le préjudice que cause à notre région le nouveau régime des communications avec la France, les C.F.F. compensent quand même par des suppressions de trains les quelques nouvelles prestations qu'ils ont dû consentir pour pailler dans une certaine mesure aux inconvénients résultant du déplacement des directs Berne-Paris. Ils suppriment deux paires de trains entre Moutier et Delémont et une paire le dimanche entre Delémont et Laufon en hiver.

Les différents vœux tendant à améliorer l'horaire présentés par notre association ont pour ainsi dire tous été refusés. Les quelques petites améliorations consenties ne valent pas la peine d'être mentionnées.

Ce que l'on ressentira avec le plus de regret, c'est la suppression d'une relation tardive entre Berne, chef-lieu et capitale, et le Jura nord. Il en est d'ailleurs de même pour la communication en fin de journée de la Suisse romande vers notre région. Il ne sera plus possible non plus de passer une soirée à Bienne, à moins... de s'arranger avec des automobilistes complaisants ! Pour satisfaire la clientèle, le commerçant avisé ne fait-il pas, là où il le faut, un petit sacrifice, souvent bien minime, mais qui rend service tout en faisant plaisir ?

3. **Doubles-voies.** — Le doublement des voies sur les tronçons surchargés du Jura n'a fait aucun progrès. Les travaux de construction d'une voie de croisement à Bärschwil ont été mis en chantier. Ils avancent avec une sage lenteur. Une voie de croisement ne remplace pas la double-voie. Elle est peut-être même une source de retards plus grands en cas de perturbation dans le trafic.

4. **C.J.** — La modernisation des Chemins de fer du Jura s'est terminée au cours de l'année 1953. L'inauguration générale de l'électrification et du nouveau matériel roulant a eu lieu avec le concours de toute la population des régions intéressées le 3 octobre 1953. (On se souvient que pour le Porrentruy-Bonfol cette cérémonie a eu lieu le 17 mai 1952.) De nombreux et fort beaux discours ont été prononcés, en particulier par M. J. Schlappach, président du Conseil d'administration et M. J. von Kaenel, directeur de la Compagnie.

L'AIDJ était représenté par son comité directeur.

2. Nouvelles industries

Lorsque l'ADIJ a été reconnue en 1951 par le gouvernement comme Chambre d'économie et d'utilité publique, nous avons pris l'engagement d'ouvrir un bureau pour l'introduction de nouvelles industries. En attendant que nous puissions voler de nos propres ailes dans ce domaine, nous avons conclu un accord avec la ville de Bienne par lequel le bureau qu'elle a ouvert elle-même englobera aussi le Jura,

moyennant une contribution annuelle de notre part de Fr. 5000.—. M. le Dr Strauss, ingénieur, a été appeé à diriger cet office. Il a commencé son activité au milieu de l'année 1953.

Nous espérons que ce bureau rendra de grands services à notre région.

3. Electrification des fermes de montagne.

Cette action bienfaisante continue de déployer ses effets. Dernièrement trois nouvelles demandes nous sont parvenues pour trois fermes sises sur le territoire de la commune de Rebeuvelier. Il est évident que l'ADIJ ne peut accorder que des subventions relativement modestes, le grand effort étant fait par les Forces motrices bernoises et dans la région du sud par celles de la Goule.

4. Film du Jura

Les travaux en vue de la réalisation d'un film du Jura se sont continués en 1953 par les soins de la Maison Condor-Film S.A. à Zurich. Le comité présidé par M. le Dr V. Moine, conseiller d'Etat, a pu procéder le 2 décembre 1953 à une première vision de l'œuvre en préparation au studio Bellerive à Zurich. Aujourd'hui, le film est en voie d'achèvement et bientôt le public pourra admirer la beauté de nos paysages et les divers aspects de la vie jurassienne.

5. Protection de la nature

Président : M. le Dr René Baumgartner, Delémont
Secrétaire : M. Paul Flotron, Saint-Imier

Depuis de nombreuses années, quand nous rédigeons notre rapport annuel, nous aimerions pouvoir signaler, enfin, la réalisation d'un projet qui nous a préoccupé fort longtemps : la mise sous protection définitive de *l'Etang de la Gruère*. Si la convention qui lie les intéressés à la conservation de cet objet a été signée, et si les indemnités qu'elle prévoit ont été versées déjà en 1952, il n'a pas été possible, jusqu'à ce jour, d'obtenir du géomètre d'arrondissement l'extrait du plan cadastral qui doit être joint au projet de mise sous protection à présenter à la Direction cantonale des forêts.

La Commission pour l'Etang de la Gruère, dans laquelle l'ADIJ est représentée par le président de la Commission jurassienne pour la protection de la nature, s'est réunie à trois reprises dans le courant de l'année dernière. Elle s'est occupée principalement de l'emplacement destiné au camping et du parc pour automobiles. Elle a décidé de détacher de la zone protégée une certaine étendue pour donner satisfaction aux campeurs sous tente ; cet emplacement, nettement délimité, et qui est pourvu de douches, places pour y faire du feu, W.C., a fait l'objet d'une convention entre la commune de Saignelégier et la Fédération suisse des clubs de camping, ce qui a provoqué du mécontentement dans certains milieux. Il est parfois difficile de concilier tous les points de vue ! Tout en défendant la nature nous ne pouvons nous opposer au mouvement du camping. Si la réserve de la Gruère est déjà connue au loin, sa place de camping a aussi déjà sa réputation ; un journal de la Suisse allemande ne déclarait-il pas, l'année passée, en citant ce lieu de camping : « ...le plus beau du Jura... ...l'endroit de camping par excellence pour y passer des vacances. »

La Commission pour la réserve de la Gruère devra prêter une attention toute spéciale à la surveillance de cet objet. Ajoutons qu'un Règlement sur l'exercice de la pêche dans l'Etang de la Gruère (un droit de la commune de Saignelégier) a été établi et n'a fait l'objet d'aucune opposition de la part de la Direction des forêts.

Blocs erratiques. Dans notre rapport de l'année dernière, nous avions signalé la présence d'un bloc erratique dans la tourbière de Bellelay ; un deuxième a été reconnu récemment non loin de l'établissement de Bellelay. L'un d'eux est de l'arkésine (hornblende), l'autre du gneiss (chlorite), selon le Dr Gerber, géologue, Berne, qui en a fait l'analyse ; ils datent de l'avant-dernière glaciation (Riss). Ces deux blocs ont été proposés à la Direction des forêts pour la mise sous protection.

Comme en 1952, c'est à la Commission jurassienne qu'il appartenait d'organiser, pendant l'été 1953, la *Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature,* sous les auspices de l'ADIJ. Cette réunion eut lieu à Saint-Imier, le 28 juin, et fut favorisée par le beau temps, ce qui contribua aussi à son succès. La partie administrative se déroula le matin dans la Salle des Rameaux ; on y entendit le rapport du président de la Commission cantonale, M. H. Itten, et un fort bel exposé de M. Niffeler sur Saint-Imier, cité dont il est le maire distingué. L'après-midi les participants furent conduits en cars (course offerte gracieusement par la Compagnie des montres Longines et par M. Gfeller, autotransports, Les Pontins), à la Métairie des Planes, d'où ils se rendirent à pied à « La Corne », qui domine la Combe-Grède. Ici ils purent apprécier deux exposés des plus instructifs, l'un de M. Winkelmann, directeur, sur « L'histoire du Parc jurassien de la Combe-Grède », et l'autre de M. le Dr Krähenbühl, sur la flore de cette magnifique réserve jurassienne.

Le 1er janvier 1954 la direction des organisations cantonales qui s'intéressent à la protection de la nature a passé de la Commission régionale jurassienne à celle du Seeland, qui aura l'honneur d'organiser, en été 1954, la 14e Conférence cantonale pour la protection de la nature.

Jardin botanique de Porrentruy. Le 25 novembre 1953 la Direction cantonale des forêts chargeait M. le professeur Dr Rytz, de Berne, membre de la Commission cantonale pour la protection de la nature, et le président de notre commission, de faire une enquête sur quelques arbres du jardin botanique de Porrentruy : des milieux bruntrutains, apprenant que ces arbres — des tilleuls occupant à peu près le centre de la partie du jardin dénommée « le parc » — allaient être abattus, s'étaient fort émus et étaient intervenus auprès de la direction précitée. L'enquête devait dire si ces arbres étaient susceptibles d'être recommandés pour être placés sous la protection de l'Etat. Les experts sont arrivés à la conclusion que les tilleuls en question ne répondent pas aux normes posées pour justifier leur mise sous protection par l'Etat. Si, pour d'autres raisons, ces arbres méritent d'être conservés, ce n'est pas aux organes de la protection de la nature qu'il appartient de se prononcer.

Le président de notre commission a pris part à toutes les séances de la Commission cantonale en 1953 ; il a assisté, avec M. L. Grosjean, garde-chasse et garde-pêche, Saignelégier, le 21 mars 1953, au lâcher de chevreuils, par les soins de l'Etat, dans le refuge dit de Saint-Brais.

au Pré Sergent ; accompagné de M. Hauri, Tramelan, il a participé, le 16 juillet 1953, à l'assemblée annuelle de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède, et le 27 novembre 1953, à l'assemblée extraordinaire de la LSPN à Aarau. Le 27 août, M. L. Grosjean a parlé à la jeunesse scolaire de Saignelégier de la faune des Franches-Montagnes et du Doubs, et lui a appris à la mieux connaître, et surtout à la respecter et à la protéger. M. P. Flotron, Saint-Imier, a traité dans « Le Jura Bernois », différents aspects de la protection de la nature. Divers renseignements sur la protection de la nature ont été donnés par le président à un étudiant de l'Université de Berne, préparant un travail sur le Jura bernois.

Pour terminer signalons qu'il est possible désormais d'obtenir en prêt, de la Commission cantonale, des clichés sur la protection de la nature dans le canton de Berne, soit pour des conférences, soit pour l'enseignement.

6. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

Au cours de l'année écoulée, la commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ a tenu quatre séances. Le travail ne lui a pas manqué pourtant et de toutes parts des demandes de conseils en matière d'urbanisme ou de subventions lui sont parvenues. Si dans la majorité des cas il a pu être fait droit aux requêtes présentées, notre commission s'est trouvée parfois en face de demandes qui, bien qu'intéressantes en elles-mêmes, ne sont pas du domaine de l'urbanisme pur ou de la protection des sites. Bien à regret, elle a dû écarter ces demandes tout en espérant pourtant que les personnes auxquelles il a fallu donner une réponse négative comprendraient les raisons qui nous obligeaient à agir de la sorte.

Nous avons trouvé une nouvelle fois beaucoup de compréhension à Saint-Ursanne et un projet de transformation d'hôtel a été modifié selon nos désirs (ou presque), dans l'intérêt de l'aspect général de cette magnifique cité.

Nous avons également salué avec joie l'initiative prise par la municipalité de Delémont d'ouvrir un concours d'architectes en vue de la rénovation de la rue de l'Hôpital. Nous sommes décidés à aider de tous nos moyens la commission chargée de ces travaux.

Notre sous-commission d'archéologie a été mise à contribution tout au long de l'année. Ce sont les fouilles de Chaluet tout d'abord qui ont retenu nos historiens. Une nouvelle verrerie a été découverte par l'infatigable M. Neukomm, de Court. Une ample moisson d'objets en verre a été faite et a été mise à notre disposition par M. Neukomm. Qu'il en soit ici publiquement remercié.

Mais bientôt, nous devions nous rendre à Courroux où l'on venait de trouver, lors de travaux de canalisations, une splendide statuette de bronze de l'époque romaine, représentant « Mars Trophéophore ». Puis en ouvrant une carrière on mettait à jour de nombreuses tombes romaines. M. le Dr André Rais, archiviste, immédiatement alerté, commençait le travail. La nécropole romaine s'annonçait comme une source presque inépuisable de découvertes, toutes plus intéressantes les unes que les autres. Tombes à inhumation et tombes à incinération

furent fouillées de façon exemplaire, photographiées, cataloguées, étiquetées et à ce jour le matériel trouvé dans 126 tombes est en train d'être dépouillé par M. le Dr Rais et fera l'objet d'une publication prochaine de l'ADIJ.

Un autre sujet qui a retenu l'attention de notre commission est le martinet de Corcelles. Dans ce charmant village, à la forge Ankli, fonctionne encore le dernier martinet de la région. Malheureusement il commence à subir le poids des ans, il prend de la place, mais il faut absolument trouver la possibilité de conserver ce témoin de l'industrie sidérurgique de notre région et le conserver là où il fonctionne.

En résumé, beaucoup de travail a été fait, mais il en reste peut-être encore plus à faire. Notre commission continuera comme par le passé à être présente partout où son activité sera nécessaire pour la conservation des sites et pour la transformation bien comprise de nos localités jurassiennes.

7. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. R. Bauder, Bienne

La loi sur la compensation financière a été adoptée par le peuple bernois. Notre Commission en a longuement discuté lors de sa séance du 3 février 1953, mais a refusé de prendre position, les opinions étant très partagées. Cette loi est maintenant entrée en vigueur. Elle créera une compensation entre communes financièrement fortes et communes financièrement faibles. Les subventions seront graduées selon la capacité financière des communes et un Fonds de compensation, alimenté par une part des provisions de perception de l'impôt d'Etat, permettra d'allouer des subsides aux communes qui ne peuvent faire face à leurs obligations financières. Cette compensation ne doit pas devenir pour nos autorités communales un oreiller de paresse. Au contraire, il vaut mieux en toutes circonstances pouvoir gérer son ménage sans le secours et les conseils d'autrui. C'est dans ce sens que doit être interprétée la loi nouvelle qui aura certainement une grande importance pour nos localités. Les communes jurassiennes espèrent bien ne pas devoir s'adresser au Fonds de compensation financière si la conjoncture économique et les excellentes rentrées fiscales de ces dernières années continuent. Souhaitons-le.

La Commission a appris avec satisfaction que les pourparlers entre la ville de Bienne et le Comité de l'ADIJ pour une collaboration féconde dans *la recherche de nouvelles industries* était en bonne voie.

Un rapport lui a été soumis concernant le placement de ressortissants communaux dans les *Hospices, Maisons de santé, Asile.* Il faudrait pouvoir dans bien des cas alléger les charges communales. La commission n'a pas épuisé le débat et le reprendra durant l'année 1954.

Elle a suivi avec intérêt la *création de diverses Associations* groupant les communes et a constaté que pour le Jura, l'ADIJ peut parfaitement représenter les communes puisque la majeure partie d'entre elles sont membres de l'Association. Quand elles le seront toutes, leur défense sera plus efficace encore.

Notre dernier rapport annonçait diverses démarches relatives à *la suppression de l'escompte communal* pour le payement des contributions. En effet, une interpellation a été déposée sur le bureau du

637

Les plus beaux imprimés
sortent des presses
de l'imprimerie du journal

LE DÉMOCRATE

DELÉMONT

Tél. (066) 2 17 51

est le miroir fidèle de la vie jurassienne

Il est distribué dans tout le Jura
à la première heure
le matin

650

Grand Conseil après notre séance de février. Monsieur le directeur des finances ne put répondre que dans la session de septembre 1953. Les considérations du gouvernement n'ayant satisfait qu'à demi les membres de notre commission, la lettre suivante a été adressée le 9 octobre 1953 à la Direction des finances du canton de Berne :

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Au cours de sa dernière séance, notre Commission des affaires communales a pris connaissance du sens de votre réponse à l'interpellation Kohler sur l'octroi d'un escompte pour payement anticipé des impôts communaux.

» Elle vous serait reconnaissante de bien vouloir examiner avec toute bienveillance la requête qui vous a été présentée à l'occasion et de laisser une certaine autonomie aux communes lors de la perception des contributions qui leur reviennent. La Commission relève que cette pratique en vigueur depuis 1945 n'a donné lieu à aucune observation de votre Direction et qu'elle a même été sanctionnée dans des règlements communaux notamment celui de Sonceboz. On comprendrait difficilement dans nos régions que cela change. D'autre part, l'octroi d'un rabais pour le payement anticipé des impôts communaux est un encouragement aux contribuables. Il a non seulement une valeur économique pour eux mais psychologique. La Commission admet que le taux de l'escompte doit être limité.

» En espérant qu'il vous sera possible de faire droit à la demande de l'interpellateur qui a parlé comme mandataire de notre Commission et dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons..... etc. »

Le 23 octobre Monsieur le conseiller d'Etat Siegenthaler, directeur des finances, nous répondait :

« En tout premier lieu, nous devons relever que la circulaire du Conseil-exécutif du 4 avril 1952 n'a aucunement influencé l'encaissement des impôts d'Etat et la provision y afférente revenant aux communes. En 1951 (avant la circulaire), il a été versé aux 145 communes jurassiennes Fr. 321,862.03 et en 1952 (après la circulaire) Fr. 321,734.51. Par rapport à l'année précédente, 74 communes accusent une augmentation de provision et 71 une diminution. Nous ne croyons pas nous tromper en admettant que la perception des impôts communaux a pu s'opérer de la même manière, en dépit de la circulaire, sinon mieux que pour les impôts d'Etat.

» Si vous examinez la circulaire jointe à la présente, vous constaterez qu'elle n'interdit nullement aux communes d'accorder une bonification sur les impôts municipaux payés avant le terme d'échéance. Cette circulaire est dirigée uniquement contre l'octroi d'escomptes exagérés tels que ceux qui furent malheureusement introduits par quelques communes. Des exagérations de ce genre créent une inégalité regrettable entre les contribuables et désavantagent quiconque règle son dû avec peine ou au terme ordinaire de payement. Il ressort clairement du chiffre 2 de la circulaire en question qu'il ne s'agissait que d'éviter les exagérations commises par quelques communes. Dès que le Conseil-exécutif eut connaissance de ces abus, il était de son devoir d'intervenir pour empêcher pareilles inégalités dans la manière de traiter les contribuables. L'octroi d'un intérêt rémunératoire raisonnable est à notre avis suffusant pour inciter les intéressés à payer leurs redevances prématurément.

» Dans ces conditions, nous n'estimons pas qu'il existe pour nous une raison de recommander au Conseil-exécutif une limitation ou modification de sa circulaire du 4 avril 1952.

» Veuillez agréer, etc... »

La Commission aura l'occasion dans le courant de 1954 de reprendre la question qui n'est pas simplement financière, mais touche le principe de l'autonomie communale qu'il faut maintenir à tout prix.

La fin de l'année 1953 nous annonce un léger tassement dans les affaires économiques, particulièrement l'horlogerie. Nous aimons à croire que ce ralentissement n'est que passager. Quoi qu'il arrive notre Commission saura, nous voulons le souhaiter, exécuter les tâches que lui a confiées l'ADIJ.

8. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon

Secrétaire : M. M. Ogi, Delémont

La Commission agricole s'est réunie deux fois. Les affaires courantes ont été liquidées dans de nombreuses séances par le bureau. L'activité pour 1953 a été très intense.

Il a été délivré quatre diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans.

Dans le Jura la question des remaniements parcellaires paraît un point mort et cela tout spécialement à cause des frais élevés qui en résultent. Soucieux de chercher une solution qui puisse aboutir à une réalisation, il a été étudié les systèmes appliqués dans d'autres régions. La président de la Commission accompagné du chef des services des améliorations foncières de la Confédération et du canton et d'un géomètre du Jura qui pratique les remaniements parcellaires, se sont rendus, pour étude, chez nos voisins français dans le territoire de Belfort, puis dans le canton de Vaud, où ils passèrent quelques jours. Sous la conduite du chef des améliorations foncières du canton de Vaud, il a été examiné sur les lieux les différents modes de réalisation dans le canton de Vaud, puis le bureau de la Commission a fait la synthèse de toutes les observations faites chez nos voisins, en cherchant à retenir ce qui paraît applicable à nos conditions. Il a été proposé à la Direction de l'agriculture du canton ainsi qu'au Service fédéral des améliorations foncières une méthode hybride qui aurait pour effet, en particulier, de réduire considérablement les frais. Par une appréciation sommaire il serait possible de réaliser des remaniements parcellaires dans le Jura où les frais se réduiraient de 150 à 200 fr. par ha. Il est prématuré de donner plus de précisions, car très prochainement les autorités fédérales et cantonales compétentes en la matière examineront de pareils projet dans une commune du Jura.

La propagande pour l'amélioration et pour le développement de l'élevage bovin et chevalin a été poursuivie avec succès. Plusieurs nouveaux syndicats bovins ont été formés au cours de l'année 1954.

La Commission, dans l'organisation des journées d'informations agricoles, s'est efforcée à amorcer avant tout les questions ayant trait à l'application de la nouvelle loi de l'agriculture. Il s'est révélé que de très nombreuses difficultés ont surgi lors de l'élaboration des ordonnances d'application aussi bien sur le plan fédéral que cantonal. Il importe avant tout de renseigner les citoyens, mais en particulier les milieux agricoles, sur la situation réelle et l'interdépendance des conditions économiques dont il faut tenir compte si l'on veut sauvegarder à une loi fédérale le caractère d'utilité publique, sans pour tout autant devoir sacrifier l'agriculture.

Le concours de ferme organisé par la Société des anciens élèves a été encouragé par la Commission agricole et subsidié par la caisse de l'ADIJ. A ce sujet une publication intéressante et assez complète a été faite dans le bulletin de l'ADIJ du 15 février 1954.

Les cours professionnels paysans se sont poursuivis en 1953. L'on déplore encore le manque d'intérêt de la part des milieux agricoles pour cette formation strictement pratique de l'agriculture.

La nombreuse participation aux journées d'informations agricoles organisées au printemps et en automne a démontré que ces manifestations répondaient à un besoin. Les nombreux et divers sujets développés sont de nature à intéresser tous les milieux agricoles. L'enthousiasme rencontré par ces journées ont engagé la Commission à les organiser à nouveau en 1954.

Le président, comme par le passé, a pris part aux différentes séances de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. A la suite du décès de M. Henry, préfet du district de Porrentruy, également membre du dit comité, le bureau de la Commission a réuni en séance une délégation de toutes les organisations agricoles du Jura, intéressées au remplacement du siège laissé vacant. Il fut décidé à la dite séance d'admettre un tournus entre les sociétés régionales. Le tour revenait à la Société d'agriculture du district de Courtelary qui a proposé, comme nouveau membre du dit comité, son secrétaire, M. Henri Ribaut, de Courtelary.

Le programme d'activité établi au début de 1953 s'est déroulé normalement. Il a été organisé 33 journées de cours, 42 conférences, 2 marchés aux céréales, plus un concours de bonne tenue de ferme. La participation aux diverses manifestations a été très bonne.

Comme les années précédentes, la Commission agricole a établi pour 1954 un programme varié et assez complet de cours et conférences à organiser dans les différents groupements agricoles du Jura. Elle se propose entre autre d'étudier de plus près la question technique et économique du séchage artificiel des fourrages. La variété des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité très étendu.

9. Commission scientifique

Président : M. L. Lièvre, Porrentruy

Secrétaire : M. Dr G. Keller, Porrentruy

Les différents objets de l'activité de la commission en 1953 ont été fixés et discutés au cours de deux séances tenues les 11 décembre 1952 et 22 octobre 1953.

Différentes questions figurant déjà au programme d'activité des années précédentes furent d'abord envisagées.

C'est ainsi qu'après avoir constaté que les efforts pour mettre en valeur *le travail de mycologie du Dr Butignot* n'ont pas encore abouti à des résultats pratiques, il est décidé d'y intéresser encore le professeur Gäumann de l'Institut botanique de l'EPF. Eventuellement aussi de le soumettre à la section compétente de l'UNESCO.

La recherche et la mise en valeur des *richesses minérales du sol* jurassien continuent de retenir l'attention de l'ADIJ.

Sur rapport de M. Lièvre qui a suivi les travaux de prospection de matières minérales dans le Jura français et en Alsace, il est envi-

sagé d'organiser *une course d'étude à Autun* (exploitation moderne de schiste bitumineux) *et dans la région de Lons-le-Saunier* (recherche de pétrole en corrélation avec les découvertes et exploitations de Staffelfelden en Alsace).

Si ces courses d'étude ont dû être ajournées, en revanche, notre commission se rendait à *Staffelfelden,* invitée par la PREPA (Prospection et exploitation des pétroles d'Alsace) en compagnie de membres du *Comité pour la mise en valeur des richesses minérales de l'Ajoie.*

Cette visite aux puits productifs de Staffelfelden, sous la conduite du géologue en chef, M. Blumenrœder, ainsi qu'aux installations de prospections séismiques de la région d'Altkirch, puis de Hirzbach, Hirsingue, etc. et les conférences qui suivirent, nous fournirent des éléments de la plus haute importance concernant la probabilité de présence d'huiles minérales dans le Jura suisse, plus particulièrement de l'Ajoie, c'est que la *roche-magasin où évolue le pétrole est du jurassique ;* cette roche appartient à *l'étage oolithique* dont les affleurements sont si nombreux dans notre région.

En conséquence, le contact établi avec la Société PREPA est maintenu. De nouvelles rencontres suivies de conférences ont eu lieu, entres autres à Porrentruy, le 28 janvier 1954, au cours desquelles les perspectives de *présence de pétrole dans les parages du Jura-Nord* ont été exposées et commentées par plusieurs géologues français et suisses, en présence d'un représentant du Conseil d'Etat bernois et de plusieurs industriels du pays.

Un programme de travail, préliminaire à une collaboration effective avec le *Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Alsace* a été arrêté. Il comporte trois points : I. La phase de préparation ; II. la phase de prospection ; III. La phase d'exploitation.

La *commission scientifique* assume la conduite des opérations envisagées ci-dessus. Elle préparera les rencontres ultérieures où s'élaboreront les modalités d'une collaboration éventuelle et souhaitée.

Concernant le géologue jurassien, Prof. Louis Rollier, M. Lièvre rappelle son œuvre imposante, sinon inconnue, mais souvent méconnue. Il exprime le désir de voir la mémoire de ce grand savant honorée par la pose d'une plaque commémorative sur la façade sud du bâtiment de l'Ecole normale de Porrentruy. Il serait heureux que l'initiative partît de la commission scientifique, alors que l'ADIJ prendrait une part essentielle à la réalisation de ce projet.

M. Lièvre est chargé de l'étude de cette affaire et de la rédaction d'un article biographique et bibliographique sur Louis Rollier, à paraître dans le *Bulletin.*

Une initiative analogue, concernant *le recteur F. Koby,* paléontologiste éminent, est également évoquée. Il semble cependant que cette affaire est plutôt du ressort de l'Ecole cantonale.

Quant *aux travaux personnels* de quelques-uns des membres de notre commission, nous relevons que :

M. le Dr Perronne continue ses recherches de longue haleine sur la tectonique du Jura. Il s'agit plus spécialement d'aérotectonique, puisque toutes les photographies, servant de base aux levers, se prennent d'avion. C'est une science neuve à mettre au point. Ses recher-

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	**Hôtel Seeland** *(A. Flückiger)* Confort, entièrement rénové	(032) 2.27.11
Boncourt	**Hôtel A la Locomotive** *(L. Gatherat)* Salles pour sociétés, son confort, ses spécialités	(066) 7.56.63
Delémont	**Hôtel de la Gare Terminus** *(Th. Hofner)* Confort, salles pour réunions et banquets	(066) 2.13.95
Delémont	**Hôtel La Bonne Auberge** *(W. Lanz)* Son confort, sa cuisine, ses vins	(066) 2.17.58
Montfaucon	**Hôtel de la Gare** *(L. Girardin)* Sa situation dans les sapins, sa cuisine	(039) 4.81.06
Moutier	**Hôtel Suisse** *(C. Brioschi)* Son confort, sa cuisine, sa cave	(032) 6.40.37
Porrentruy	**Hôtel du Simplon** *(E. Jermann)* Son confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6.14.99
Porrentruy	**Hôtel du Cheval Blanc** *(C. Sigrist)* Ses grandes sal es, son confort, sa cuisine	(066) 6.11.41
La Neuveville	**Hôtel du Lac** *(A. Haefliger)* Sa cuisine, sa cave	(038) 7.91.32
St-Imier	**Hôtel des XIII Cantons** *(J. Wermeille)* Relais gastronomique, ses grandes salles, son grill-room, son bar	(039) 4.15.56
La Chaux-d'Abel	**Pension** *(H. Staedeli-E. Wiederkeler)*	(039) 8.11.52

641

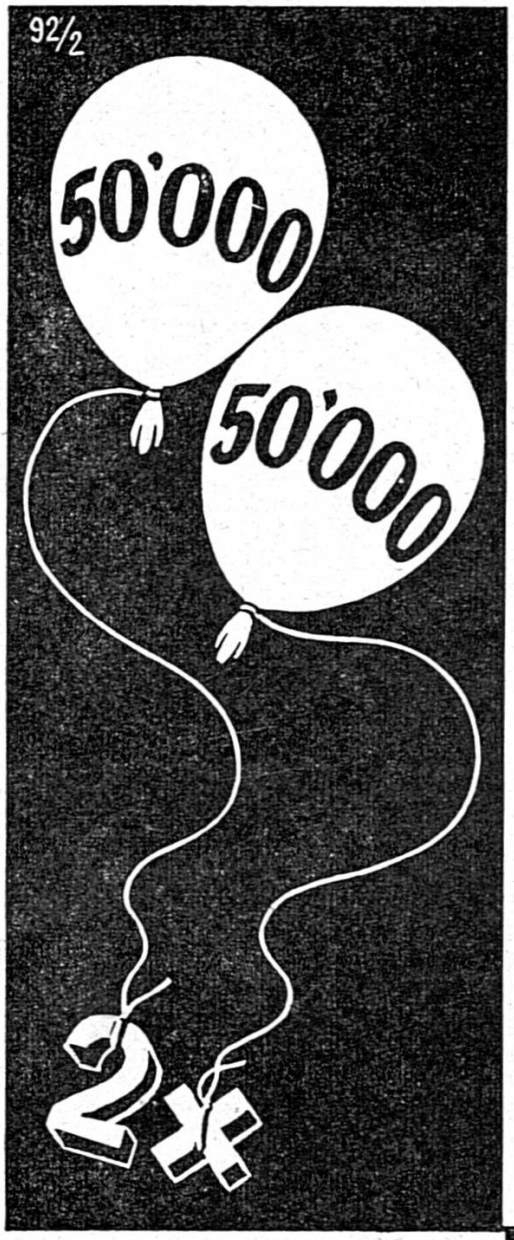

Gros lots

2 x 50 000 Frs

2 x 10 000 Frs
3 x 5 000 Frs
5 x 2 000 Frs
etc., etc.

41 842 lots d'une valeur globale de Frs 515 000.—

Les séries sont particulièrement intéressantes

5 billets chiffres finals 0—4 = au moins **1 lot**
5 billets chiffres finals 5—9 = au moins **1 lot**
10 billets chiffres finals 0—9 = au moins **2 lots**

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.
Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

SEVA 8 MAI

ches s'amplifiant, M. Perronne a dû pousser ses investigations au sud de la plaine molassique, dans les Préalpes de Suisse et du Chablais et dans les chaînes subalpines de Savoie, Grande Chartreuse, etc.

M. le Dr Keller, de concert avec M. Lièvre, travaille à élucider différents problèmes hydrologiques de notre région.

M. le Dr Liechti s'est occupé plus particulièrement d'études démographiques. Il a publié dans le Bulletin de l'ADIJ de janvier-février 1953, les résultats de ses recherches sur l'évolution de la population du Jura bernois, sous le titre : « La population du Jura bernois ».

M. Alban Gerster, architecte à Laufon, conjointement à son intense labeur professionnel, voue toute son attention aux découvertes archéologiques qui se font dans nos régions et tient au courant notre commission des remarquables travaux qui s'effectuent dans ce domaine, soit sur son initiative personnelle, soit sous sa direction.

Quant à M. Ed. Guéniat, directeur de l'Ecole normale, il nous remet la note suivante sur ses travaux personnels :

Exploration de la Bâme de Courtemaîche. Dans leur remarquable publication « Recherches sur le néolithique en Ajoie » (Actes de la Société d'Emulation, 1934), MM. Koby et Perronne estiment, sur la base de leurs découvertes et de leur vaste expérience en la matière, et après avoir mis en évidence l'existence d'une chambre située au bout d'un couloir étroit vidé par eux de son limon de remplissage, que « l'extraction de la marne de cette chambre apporterait d'intéressantes trouvailles ». Or, depuis longtemps, nous désirions lancer quelques normaliens dans la recherche spéologique ou archéologique et nous avons pu donner, grâce à l'ADIJ, durant l'été 1953, un commencement de réalisation à ce projet. Nous avons jeté notre dévolu sur la Bâme de Courtemaîche en raison, précisément, de l'excellente assise qu'est le travail sus-mentionné pour des activités de ce genre.

Notre propos est donc de travailler avec de jeunes équipes à l'exploration systématique de cette caverne et d'arriver à vider la chambre prometteuse. Cependant, notre « campagne » de 1953 a débuté par un nettoyage sérieux du champ d'exploration, puis par le creusage d'une tranchée transversale non loin de l'entrée de la caverne. Les trouvailles ont consisté en de nombreux fragments d'os, de silex en diverses dents, etc. qui, certes, ne représentent pas encore une fortune archéologique, mais n'en sont pas moins les fruits d'un labeur sérieux et soutenu par le bel enthousiasme juvénile. A noter cependant la découverte, par Jean-Marie Guéniat, d'une pointe de flèche, véritable miniature dont la finesse d'exécution suscite l'admiration. Ont collaboré à ces recherches MM. Jean-Pierre Berthoud, Bernard Chapuis, Jean-Pierre Terrier, Gabriel Theubet, Jean-Marie Guéniat. Un relevé topographique a été fait avec beaucoup de soin par Jean-Pierre Berthoud. Les « expéditions », toujours soigneusement préparées, ont été au nombre de 12.

Nous exprimons à l'ADIJ nos remerciements de nous avoir fourni les moyens financiers pour faire face à ces travaux, que nous nous proposons d'étendre.

Explorations exécutées par la section jurassienne de la Société suisse de spéléologie S.S.S. section membre de l'ADIJ.

Grâce au matériel acquis à l'aide d'une subvention de l'ADIJ, la section jurassienne de la S.S.S. a pu travailler activement à l'exten-

sion de nos connaissances sur le réseau des cavités souterraines qui abondent dans le Jura bernois. Son programme d'activité pour 1953, établi de concert avec M. le professeur L. Lièvre, comprenait une série d'investigations dans la région de Villars/Fontenais-Bressaucourt, où les gouffres de Brère (ou Braire), des Gés, de Calabri ont pu être soigneusement levés, ainsi que dans quelques grottes et abris sous-roches déjà visités antérieurement, tels que Prescendaine, Pïrrota, etc. Les observations faites, les déterminations enregistrées, sont consignées dans des rapports qui pourront être mis à la disposition de la commission scientifique.

10. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Moutier

Secrétaire : M. Ed. Juillerat, Courtelary

Au cours de 1953, la commission forestière ne s'est pas réunie, aucun objet important n'ayant nécessité la convocation de ses membres.

Son bureau, qui se chargea de la liquidation des affaires courantes, a inscrit les points suivants à son programme de travail pour 1954 :

1. Reprise des publications dans le bulletin de l'ADIJ.
2. Création d'archives forestières jurassiennes.
3. Organisation d'une excursion forestière.
4. Intervention de la commission forestière dans toutes les questions ayant trait au commerce et à l'utilisation du bois dans le Jura.

11. Commission routière jurassienne

Présidence : M. H. Farron, Delémont

Secrétaire : M. C. Voirol, Chevenez

L'activité de la Commission routière jurassienne en 1953 s'est bornée à suivre avec intérêt l'activité déployée par l'Ingénieur du Ve arrondissement. A sa louange nous devons dire que l'effort accompli s'est manifesté d'heureuse façon pour de nombreux secteurs de routes. Le Bulletin de l'ADIJ N° 4 d'avril 1953 fait état du programme routier complet et détaillé. Nous nous contentons de relever quelques points.

La route Saint-Ursanne-Les Malettes est terminée des Malettes à la ferme de Malrang. Le secteur ferme Malrang-Viaduc, en adjudication, sera sans doute réalisé dans le courant de l'année. La route nationale N° 6 a été corrigée à maints endroits, particulièrement dans le secteur Delémont-Develier, région du Fer à Cheval, région Monument des Rangiers-Les Malettes, région Buix-Boncourt.

En 1954, cette même route subira des modifications : amélioration dans la traversée de Reconvilier ; rectification du contour dit de Pont-Sapin ; correction de la traversée de Bévilard ; fin des travaux de correction du Fer à Cheval. La route entre Les Rangiers et Les Malettes sera établie à 9 m. de largeur pour faciliter le stationnement et éviter l'encombrement lorsqu'il y a des manifestations.

La route N° 18 sera corrigée à Grellingue, Zwingen, au Kessiloch, à Laufon côté Bâle, à Liesberg, à la hauteur de la gare, mais il reste un point toujours délicat, celui du tronçon Soyhières-Delémont. Sur ce dernier secteur, une première tranche de travaux est prévue, soit l'établissement d'un mur côté rivière, avec trottoir en porte-à-faux.

Entre Delémont et Glovelier, l'étude est poussée très activement pour arriver à supprimer les passages à niveau de Courtételle-ouest et Bassecourt-est. Les sinuosités dans les traversées de village de Courtételle, Courfaivre et Bassecourt ne peuvent être réellement évitées que par l'établissement d'une route nouvelle — à l'étude — passant par Develier, Mont-Choisi, Bassecourt. Ce serait la meilleure solution et la moins coûteuse. Rien de nouveau ne sera fait sur la route 18 aux Franches-Montagnes, parce qu'actuellement cette route est déjà très sensiblement améliorée.

Dans les routes dites de jonction, il est prévu un certain nombre de correctifs dans la région de Porrentruy, Delémont et Laufon, soit le secteur de route Beurnevésin-Réchésy, Soyhières-Movelier-Ederswiler, Laufon-Röschenz, Laufon-Petit-Lucelle, route nationale 18-Nenzlingen.

Dans le district de Moutier, la route Moutier-Ecorcheresses-Souboz sera améliorée. Dans le Val-Terbi, la liaison Montsevelier-Mervelier sera mise en état (gravelage et pénétration).

Dans le Clos-du-Doubs, la route Saint-Ursanne-La Motte sera mise en chantier et les travaux d'aménagement de la route Saint-Ursanne-Soubey seront poursuivis entre Epauvillers et Essertfallon. Dans les Gorges du Pichoux, l'élargissement du tunnel est un problème sérieux assez difficile à réaliser à cause de la nature friable de la roche. La traversée du village de Châtelat reste un problème dont la réalisation est en étroit traitement avec l'assainissement du sous-sol.

Dans l'arrondissement III, secteur jurassien, d'importantes améliorations ont été réalisées en 1953 : dans les Gorges du Taubenloch, entre La Heutte et Sonceboz, comme aussi entre Corgémont et Cortébert, Saint-Imier et Les Pontins et à Renan.

Pour 1954, M. l'ingénieur Marti nous donne les assurances que les travaux de correction entre La Heutte et Sonceboz seront activement poursuivis. A Cortébert l'Etat et la commune prévoient l'établissement d'un trottoir. A Renan les travaux en cours seront terminés. La Commission routière exprime ici le vœu que les automobilistes et motocyclistes ne profiteront pas de cet élargissement pour augmenter les vitesses et les accidents.

La route Saint-Imier-Mont-Crosin sera mise en chantier. Le crédit de Fr. 120,000.— permettra le gravelage de la route avec pénétration sur 2 ½ à 3 km. en partant du village.

Ailleurs des crédits ont été accordés pour la route Frinvillier-Vauffelin qui sera terminée en 1954 ; pour la route d'accès à Plagne (gravelage et pénétration), et pour la route Nods-Lignières.

La Commission routière demande qu'en dehors des travaux prévus par MM. les ingénieurs Peter, V^e^ arrondissement, et Marti, IIIe arrondissement, l'accent soit porté sur les secteurs Delémont-Soyhières, Delémont-Courrendlin, La Neuveville-Prêles et La Neuveville-Lignières.

La Commission routière continue, d'autre part, à s'intéresser très vivement à la route du pied du Jura, problème dont la complexité ne permet pas une réalisation simple. La correction de la route Bienne-La Neuveville doit se faire en relation avec l'établissement de la double-voie sur le tronçon Bienne-Tüscherz, elle dépend de la densité du trafic et de l'économie même des vignobles seelandais et jurassiens.

La Commission routière constate enfin avec plaisir que MM. les ingénieurs des arrondissements V et III sont animés des meilleures intentions et, dans le cadre des crédits qui leur sont accordés, qu'ils

améliorent de façon constante notre réseau routier à la satisfaction des usagers de la route. Il est bien évident que l'on ne peut satisfaire tout le monde à la fois, mais il faut savoir reconnaître l'effort et encourager les réalisations.

12. Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. PROJETS

Terminés dans tous les districts

B. SIGNALISATION

1. *Contrôle des anciens itinéraires*

Chasseral (MM. Stalder et Vuilleumier)

N° 6 : Bienne-Twannberg-Prêles-Lignières
Contrôlé de Prêles à Macolin

Raimeux-Moron (M. Streuli)

Le rapport ne nous est pas parvenu

Montoz (M. Borel)

N° 7 : Court-La Bluai
N° 14 : Cabanne La Rochette-Péry-Reuchenette
N° 18 : La Heutte-Montoz-Montagne de Granges-Weissenstein
N° 20 : Court-Unterer Bürenberg

Franches-Montagnes/Nord (M. Catté)

Le rapport ne nous est pas parvenu

Franches-Montagnes/Centre (M. Zimmermann)

N° 1 : Tavannes-Les Breuleux-Le Noirmont
N° 11 : Le Noirmont-Theusseret-Goumois
N° 11a : Le Noirmont-Theusseret
N° 10 : Saignelégier-Montfaucon-Glovelier
N° 8 : Tronçon Le Noirmont-La Goule

Franches-Montagnes/Sud (M. Ramseier)

N° 21 : Sonceboz-Pierre-Pertuis-Tavannes

Delémont (M. Salomoni)

N° 4 : Soyhières-Bürgisberg-Lucelle
N° 6 : Delémont-Les Rangiers-Lucelle

Laufon (M. L. Hänggi)

N° 1 : Mervelier-Scheltenpass
N° 2 : Mervelier-Rotmättli-Hohe Winde
N° 5 : Delémont-Liesberg/stat.-Laufen
N° 7 : Kleinlützel-Ederswiler-Les Rangiers (tronçon)
N° 8 : Kleinlützel-Moulin-Neuf-Lucelle (tronçon)
N° 17 : Kleinlützel-La Réselle-Soyhières

Ajoie-Ouest (M. W. Zeugin)

N° 1 : Porrentruy-Sur la Croix-Saint-Ursanne

Déclaration d'adhésion

(Membres individuels)

M .....

à ..... déclare adhérer à l'ADIJ en qualité de

membre-soutien et vouloir payer une cotisation annuelle de Fr. .....

(minimum Fr. 8.—) pour 19..... et les années suivantes.

(Le bulletin de l'association est servi gratuitement aux membres)

Date et lieu : Signature :

....

Détachez !

Monsieur F. Reusser, président de l'ADIJ

Moutier

2. *Réparations et compléments*

Chasseral

N° 7 : Bienne-Twannbachschlucht-La Neuveville
N° 11 : La Neuveville-Nods-Chasseral

Montoz

N° 18 : La Heutte-Montoz-Montagne de Granges-Weissenstein

Franches-Montagnes/Centre

N° 1 : Tavannes-Les Breuleux-Le Noirmont
N° 10 : Saignelégier-Montfaucon-Glovelier

Franches-Montagnes/Sud

N° 1 : Sonceboz-St-Imier-La Chaux-de-Fonds

Laufon

N° 7 : Kleinlützel-Pleigne-Les Rangiers (tronçon)
N° 8 : Kleinlützel-Moulin-Neuf-Lucelle (tronçon)
N° 11 : Sur la Hohe Winde (District Raimeux)

3. *Nouveaux itinéraires balisés*

Chasseral

N° 8 : Tronçon La Neuveville-Gléresse	4 km.	3 indicateurs

Franches-Montagnes/Sud

N° 25 : Sonceboz-Pierre-Pertuis-Tavannes	4 km.	5 indicateurs

Laufon

N° 11 : Kleinlützel-Liesberg/Village-Delémont	15 km.	33 indicateurs
Total :	23 km.	41 indicateurs

Itinéraires partiellement balisés

Chasseral

N° 8 : De Gléresse à Bienne

Ajoie-Ouest

N° 2 : Porrentruy-Montvoie-La Motte
N° 3 : Porrentruy-Grandgourt-Damvant
N° 5 : Porrentruy-Grandgourt-Boncourt

(N'ont pas été placés les indicateurs sur poteaux)

4. *Nombre d'itinéraires préparés en vue du balisage en 1954*

Delémont : 2

5. *Tableaux d'orientation placés*

Court CFF — Malleray CFF — Delémont CFF — Soyhières CFF

C. ACTION EN FAVEUR DU TOURISME PEDESTRE

Courses dirigées :

28 juin : Tavannes-Mont-Crosin-St-Imier (Zeugin)

D. CONSTRUCTION DE CHEMINS

Montoz :

It. 20 : Un chemin de forêt est en construction de Ober à Unter Bürenberg.

13. Conclusion

En terminant ce rapport, nous avons encore le devoir agréable de dire notre satisfaction d'avoir pu pendant un nouvel exercice œuvrer pour le Jura, pour ce coin de pays que nous voudrions voir vivre dans la paix et la tranquillité. Nous souhaitons aussi que la prospérité actuelle soit durable et que la misère qu'apporterait une crise économique lui soit à jamais épargnée. Que notre population n'oublie pas que les temps de vie facile recèlent des dangers d'ordre moral qu'il faut savoir éviter. Il ne faut ni se bercer d'illusions, ni voir l'avenir trop en noir. Les peuples heureux sont ceux qui ne s'oublient pas dans les plaisirs du jour, mais qui regardent l'avenir avec sérénité et confiance, tout en étant convaincus que c'est dans le labeur et la sobriété en toutes choses ainsi que dans une éthique supérieure que réside la valeur des communautés humaines.

C'est en exprimant notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés dans notre tâche ou qui ont suivi nos efforts avec intérêt et sympathie, aux autorités cantonales et autres instances, à nos collaborateurs et à nos membres pour leur fidélité que nous mettons le point final à la revue de notre activité en 1953.

Dieu protège notre Jura.

Moutier, le 15 mars 1954.

Pour le Comité de l'ADIJ :

Le président, F. REUSSER.

Le secrétaire, R. STEINER.

Extrait des comptes 1953

Bilan au 15 janvier 1953

Caisse	130.51
Chèques	4,656.03
Cpte bloqué B.C. Berne	14,626.50
Titres	33,000.—
Dépôts	10,587.60
Immeuble de Moutier	73,267.30
Immeuble Cpte B.P.S.	1,489.35
Mobilier	1.—
Capital garantie La Jurassienne	20,000.—
Fonds de réserve	34,242.25
Fortune	192,000.54

Comptes de l'exercice 1953

RECETTES :

1. Cotisations :	des communes	2,919.15	
	des sociétés	2,480.—	
	des entreprises	3,805.—	
	des membres individuels	4,504.30	13,708.45
2. Bulletin :	annonces et abonnements		12,300.85
3. Intérêts :	dépôts et fonds de réserve	2,471.55	
	compte bloqué	226.10	2,697.65
	A reporter		28,706.95

Report			28,706.95
4. Subventions :	Seva 74-83		45,635.—
	Direction de l'Econ. publ.	5,000.—	
	B.P.S. Saignelégier (n/subvention pour la fontaine, non utilisée) . . .	1,000.—	
	Direction cantonale des chemins de fer . . .	240.—	
	B.L.S.	150.—	6,390.—
5. Immeuble :	Produits des locations .	3,295.—	
	Intérêts	12.35	3,307.35
Total des recettes			84,039.30
DEPENSES :			
1. Administration :	Fournitures de bureau, imprimés, ports et commissions, ,frais de téléphone, frais du cpte de chèques	3,536.60	
	Abonnements et cotisations	1,670.30	
	Propagande et travaux de bureau	1,118.65	
	Ass. générales et comités, indemnités et frais de déplacements . . .	8,543.25	
	Divers	1,958.—	16,826.80
2. Bulletin :	Rédaction et administr. .	4,687.10	
	Impression, clichés et ports	12,054.95	16,742.05
3. Frais de banque :	Gérance et droits de garde	72.45	
	Compte bloqué . . .	62.10	134.55
4. Subventions :			
a) Seva :	Film du Jura	10,000.—	
	Bourgeoisie de Moutier .	1,000.—	
	A divers	1,750.—	12,750.—
b) ADIJ :	Commissions :		
	tourisme pédestre . .	800.—	
	routière	100.—	
	Hôpital de Laufon . .	500.—	
	Institutions permanentes .	1,000.—	
	Divers	545.80	2,945.80
5. Compte des Commissions spéciales :			
Commission protection nature		497.35	
Commission scientifique		1,098.05	
Commission agricole		2,587.—	
Commission routière		42.40	
Commission affaires communales . . .		277.30	
Commission d'urbanisme		918.80	
Commission forestière		50.—	
Commission des horaires		168.45	
Commission sociale		144.75	5,784.10
A reporter			55,183.30

Report		55,183.30
6. Immeuble de Moutier (gérance B.P.S.)		
Frais de gérance	28.20	
Réparations	2,879.20	
Services Industriels Moutier (eau)	100.—	
Contrôle cantonal des prix	8.—	
Prime assurance immobilière	108.80	3,124.20
7. Amortissement sur mobilier (20 % sur 1956.50)		391.30
Total des dépenses		58,698.80

RECAPITUALATION

Total des recettes	84,039.30
Total des dépenses	58,698.80
Excédent de recettes	25,340.50

Bilan au 15 janvier 1954

Caisse	276.31
Compte de chèques	11,470.28
Compte bloqué (gérance B.C. à Berne)	31.110.50
Titres	33,000.—
Dépôts	8,486.10
Compte-courant B.P.S. (gérance immeuble)	1,672.50
Immeuble	73,267.30
Mobilier	1,565.20
Capital de garantie La Jurassienne	20,000.—
Fonds de réserve	36,492.85
Etat de la fortune	217,341.04
Au 15. 1. 1954 la fortune se monte à	217,341.04
Au 15. 1. 1953 la fortune était de	192,000.54
Il y a donc une augmentation de	25,340.50

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le commerce extérieur de la Suisse, en 1953, a tiré parti de la situation économique internationale où l'offre et la demande enregistraient de nouveau une avance. Cependant, avec 5070,7 millions de francs, les importations furent de 135 millions de francs inférieures à celles de l'année précédente ; en revanche, les exportations s'établissaient à 5164,6 millions de francs et atteignaient un niveau record. Ces deux évolutions inverses ont provoqué le fait suivant : la balance commerciale suisse a bouclé par un solde actif de 93,9 millions de francs. Proportionnellement, le commerce extérieur enregistrait une légère interversion en faveur des échanges avec l'Europe ; la plus-value résultant d'achats de provenance européenne s'est élevée à 20,9 millions, alors que la livraison des fournisseurs d'outre-mer fléchissait de 155,9 millions de francs. Quant aux exportations, la relation entre l'Europe et l'outre-mer reste sensiblement stationnaire, l'augmentation quantitative étant à peu près égale chez l'une et chez l'autre.